

# DÔM REFLEX

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

DÔM FINANCE



## Sommaire

|                                                                                                       |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Informations concernant les placements et la gestion</b>                                           | <b>4</b>  |
| <b>Rapport d'activité</b>                                                                             | <b>11</b> |
| <b>Rapport du commissaire aux comptes</b>                                                             | <b>15</b> |
| <b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>                                                                         |           |
| <b>Bilan</b>                                                                                          | <b>19</b> |
| Actif                                                                                                 | 19        |
| Passif                                                                                                | 20        |
| <b>Compte de résultat</b>                                                                             | <b>21</b> |
| <b><u>ANNEXE</u></b>                                                                                  |           |
| <b>Stratégie et profil de gestion</b>                                                                 | <b>24</b> |
| <b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>                     | <b>25</b> |
| <b>Règles &amp; méthodes comptables</b>                                                               | <b>27</b> |
| <b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>                                          | <b>30</b> |
| <b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>                                 | <b>31</b> |
| <b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>                                      | <b>32</b> |
| <b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>                                  | <b>33</b> |
| Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)                              | 33        |
| Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition            | 33        |
| Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)                              | 34        |
| Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité     | 35        |
| Exposition directe sur le marché des devises                                                          | 36        |
| Exposition directe aux marchés de crédit                                                              | 37        |
| Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie                                         | 38        |
| Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion                                                  | 39        |
| <b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>                                | <b>40</b> |
| Créances et dettes - ventilation par nature                                                           | 40        |
| Frais de gestion, autres frais et charges                                                             | 41        |
| Engagements reçus et donnés                                                                           | 43        |
| Acquisitions temporaires                                                                              | 43        |
| Instruments d'entités liées                                                                           | 44        |
| <b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>                                          | <b>45</b> |
| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                                      | 45        |
| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes             | 47        |
| <b>Inventaire des actifs et passifs</b>                                                               | <b>49</b> |
| <b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>                  | <b>54</b> |
| <b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b> | <b>57</b> |

|                                                                                                      |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b> | <b>57</b> |
| <b>Synthèse de l'inventaire</b>                                                                      | <b>58</b> |
| <b>Informations SFDR</b>                                                                             | <b>59</b> |

|                                    |                                                                                                                          |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Commercialisateur</b>           | DÔM FINANCE<br>29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.                                                                    |
| <b>Société de gestion</b>          | DÔM FINANCE<br>39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS.                                                            |
| <b>Dépositaire et Conservateur</b> | SOCIETE GENERALE SA<br>75886 Paris Cedex 18.                                                                             |
| <b>Centralisateur</b>              | SOCIETE GENERALE<br>32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.                                                              |
| <b>Commissaire aux comptes</b>     | KPMG AUDIT SA<br>Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense.<br>Représenté par Monsieur Nicolas Duval-Arnould |

## Informations concernant les placements et la gestion

### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1) Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2) Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts C et I) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

|                                                     | <i>Capitalisation totale</i> | <i>Capitalisation partielle</i> | <i>Distribution totale</i> | <i>Distribution partielle</i> |
|-----------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <i>Résultat net</i>                                 | X                            |                                 |                            |                               |
| <i>Plus-values ou moins-values nettes réalisées</i> | X                            |                                 |                            |                               |

### Opc d'opc :

Non. Inférieur à 10% de l'actif net.

### Objectif de gestion :

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à 3% l'an nette de frais de gestion sur l'horizon de placement recommandé en prenant en compte la durabilité.

L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance chiffrée de 3% annuel, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement.

### Indicateur de référence :

L'OPCVM n'a pas d'indicateur de référence pour les performances financières. Sur les critères de durabilité, le fonds est comparé à son univers d'investissement qui regroupe les émetteurs européens couverts par notre fournisseur de données extra-financières.

### Stratégie d'investissement :

#### 1/ Stratégie utilisée :

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à 3% l'an nette de frais de gestion sur l'horizon de placement recommandé.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers en direct, ou via des OPCVM et/ou des FIA et/ou des contrats financiers.

**La stratégie utilisée procède des éléments suivants :**

- une construction du portefeuille principalement sur des obligations de toutes maturités et plus particulièrement sur des titres de créances négociables entre 3 et 5 ans.
- une gestion flexible intervenant, à très court-terme, sur les actions uniquement vers ce que la société de gestion estime être l'issue des périodes de forte baisse et selon un processus de gestion rigoureux.

Les actions pourront représenter de 0% à 75% de l'actif net du fonds.

Les obligations et titres de créances négociables ou titres assimilés pourront représenter de 45% à 100% de l'actif net du fonds et seront sélectionnées selon une grille d'allocation entre les principaux marchés obligataires des pays membres de l'OCDE (titres d'États de la zone Euro, marché du crédit « investment grade », marché du crédit « titres spéculatifs », marché des obligations convertibles) en fonction de l'analyse de la courbe des taux, de la qualité des signatures ainsi que de la sensibilité des titres. La sélection des signatures est établie par le comité de gestion. Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou de les conserver.

Dôm Finance ne recourt pas systématiquement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'un instrument financier, mais dispose de ses propres méthodes d'évaluation et de gestion des risques associés aux actifs détenus par ses fonds. Nous utilisons la même échelle que Standard and Poor's (AAA, AA+, etc.), mais les notations elles-mêmes sont produites en interne et peuvent diverger (dans les deux sens) des notes produites par S&P même si elles sont souvent identiques.

Conformément à l'article 8 du règlement « Disclosure » (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, autrement dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), l'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante. L'objectif extra-financier retenu consiste à améliorer la notation ESG « Best-in-class » et l'intensité carbone (scope 1, 2 et 3) par rapport à l'univers d'investissement qui regroupe l'ensemble des émetteurs internationaux couverts par notre fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, le FCP doit conserver durablement 15% d'investissements durables au sens de l'article 2 du Règlement SFDR sur les émetteurs corporates. Le taux de couverture du FCP sur la notation ESG et l'intensité carbone doivent être durablement supérieur à 90% sur l'actif net du fonds (émetteurs en direct et OPC), mais ne prend en compte ni les liquidités et ni les produits dérivés. Les notations ESG et l'intensité carbone de l'univers d'investissement sont pondérées par les capitalisations ou à défaut par la taille du bilan de l'émetteur.

La notation ESG est basée sur un référentiel de 37 critères d'analyse, à laquelle 5 à 8 critères les plus matériels sont retenus et notés pour chaque industrie. Ces critères sont regroupés sous différents thèmes tels que le changement climatique, l'utilisation des ressources naturelles, la gestion de la pollution et la valorisation des déchets, les opportunités environnementales, le capital humain, les parties prenantes, ainsi que la gouvernance et le comportement de l'entreprise. Cette notation ESG intègre des données qualitatives et quantitatives, ainsi que les potentielles controverses. Selon le parti pris par Dôm Finance, la matérialité sectorielle s'avère indispensable pour avoir une bonne comparaison des notations extra-financières entre différents secteurs. Du fait de cette forte conviction, le référentiel de matérialité utilisé fait transparaître des pondérations différentes entre les différents secteurs étudiés. La méthodologie de notation ESG appliquée au fonds est une méthode dite "Best-in-class". Par ailleurs, le fonds peut procéder à un engagement actionnarial actif avec les émetteurs, permettant de sensibiliser le management sur de potentiels axes d'amélioration par l'intermédiaire du dialogue avec le management.

En termes d'exclusions sectorielles et normatives, le fonds n'investit pas dans des activités suivantes selon les données fournies par notre fournisseur de données extra-financières :

- Financement de l'industrie du charbon,
- Financement de l'industrie des armements controversés,
- Financement des producteurs d'huile de palme.

Pour toute information supplémentaire relative à la méthodologie de notation extra-financière, l'investisseur peut consulter la documentation sur le site internet [www.dom-finance.fr](http://www.dom-finance.fr).

### **Investissements durables**

Selon l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, un investissement durable est un « un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales ».

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, et a un objectif « d'investissements durables » de 15% de l'actif net sur les émetteurs corporates hors produits dérivés et liquidité. La méthodologie détaillée concernant la définition d'un « investissement durable » est disponible sur le site internet [www.dom-finance.fr](http://www.dom-finance.fr).

### **Prise en compte des principales incidences négatives et risque en matière de durabilité**

Le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité régit les exigences de transparence concernant l'intégration et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, ainsi que la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le règlement SFDR définit les risques en matière de durabilité comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

» (Article 3). Le risque en matière de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique ainsi qu'aux changements de réglementation (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Selon le règlement SFDR, les facteurs de durabilité sont les « questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption » (article 4).

Les 14 facteurs d'incidences négatives sont identifiés, priorisés et disponibles pour chaque émetteur lors de la décision d'investissement selon leur couverture par notre fournisseur de données extra-financières. En fonction d'une matrice de matérialité identifiant les critères ESG et incidences négatives les plus importants pour chaque secteur d'activité, les incidences négatives les plus matérielles sont retenues et reflètent la notation ESG finale de l'émetteur.

Cette notation rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives. L'ensemble des principales incidences négatives sont prises en considération de manière non prépondérante dans la décision d'investissement, et reportées ex-post dans le rapport annuel. Si une incidence négative n'est matérielle pour tous les émetteurs du portefeuille ou que l'absence de donnée est avérée pour l'ensemble des émetteurs, alors figure la mention « N/A » dans le rapport périodique pour l'incidence négative concernée. Les incidences négatives toujours prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les PAI 3, PAI 4, PAI 14 et PAI 15 : intensité carbone (T CO<sub>2</sub>/M\$ CA), énergies fossiles au travers de l'exclusion du charbon thermique et armements controversés. Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'applique aussi bien pour les émetteurs privés que pour les émetteurs publics ou assimilés.

L'intégration des incidences pour ce produit est détaillée dans le document relatif à l'article 4 du règlement SFDR intitulé « Prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité » disponible sur le site internet [www.dom-finance.fr](http://www.dom-finance.fr).

### **Alignement avec la Taxonomie**

En vertu du Règlement (EU) 2020/852 (« Règlement Taxonomie »), il est tenu d'indiquer que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du FCP qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus et au vue de la faible maturité des entreprises à l'égard de la Taxonomie européenne, aucun investissement sous-jacent n'a d'objectif de prise en compte des critères de l'Union européenne en matière de Taxonomie européenne. Ainsi, le FCP a un objectif nul d'alignement au Règlement Taxonomie.

A titre indicatif, l'allocation cible suivra les fourchettes suivantes :

| Type d'instruments                                                                                                                          | Utilisations envisagées              | Allocation cible (% de l'actif net) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Actions en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA exposés en actions et des IFT                                                | A titre d'exposition du portefeuille | de 0 à 75%                          |
| Obligations ou autres titres de créances, instruments du marché monétaire en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA et des IFT | A titre d'exposition du portefeuille | de 0 à 100%                         |

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 0% à 75% de l'actif net sur les marchés actions, pays développés, principalement sur les actions européennes, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont
- de 0% à 10% de l'actif net aux marchés des actions de petites capitalisations.
- de 0% à 100% de l'actif net en instruments de taux souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés dont :

0% à 20% de l'actif net en instruments de taux spéculatifs, de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation jugée équivalente selon la société de gestion, ou non notés, dès l'acquisition ou en cours de vie.

La partie de l'OPCVM exposée en instruments de taux est gérée dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre -2 et +8.

- de 0% à 100% de l'actif net sur les marchés des obligations convertibles.
- de 0% à 20% de l'actif net au risque de change sur les devises hors « euro ».

## **2/ Actifs (hors dérivés intégrés)**

### **1. Actions :**

Le fonds peut être investi en actions, pays développés, principalement sur les actions européennes, sur tous les secteurs d'activité, de toutes capitalisations avec une limite de 10% sur le marché des actions de petites capitalisations.

### **2. Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

Le fonds peut être investi en titres de créances du marché monétaire. Le fonds peut être investi en obligations, émises par un Etat de l'OCDE, ou par un émetteur privé, incluant des titres subordonnés comme des TSR ou des TSDI. Le fonds peut par ailleurs investir, directement ou au travers d'autres OPCVM et/ou FIA, dans des titres convertibles ou échangeables. Le fonds peut investir sans limite de notation et de maturité, et plus particulièrement sur des maturités entre 3 et 5 ans. La proportion d'actifs spéculatifs ne pourra dépasser 20% de l'actif net.

La fourchette de sensibilité de la partie obligataire est comprise entre -2 et +8.

### **3. Parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA :**

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE, ou, dans la limite de 10% de l'actif net, en OPC autorisés à la commercialisation en France ou en FIA, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPCVM et/ou FIA français actions détenus sont investis principalement sur les marchés actions des pays de l'OCDE.

Les OPCVM et/ou FIA français de taux détenus sont investis principalement en obligations, TCN, titres monétaires des pays de l'OCDE.

Tous les OPCVM et/ou FIA français ou européens mixtes sont autorisés.

Ces OPCVM et/ou FIA sont sélectionnés sur la base de leur historique de performance et du profil de risque (SRI) qui leur est attribuée. Le gérant utilise ces OPCVM et/ou FIA pour répondre à des besoins d'investissement pour lesquels il considère qu'un OPCVM et/ou FIA répond plus précisément à son objectif que des titres en direct (secteur ou zone géographique spécifiques, produits de taux...).

Ces OPCVM et/ou FIA pourront être des OPCVM et/ou FIA gérés par la société de gestion ou des fonds extérieurs sélectionnés sur leur profil et sur leur historique de performance.

### **4/ Instruments Financiers dérivés :**

#### **a) Nature des marchés d'intervention :**

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme afin de piloter son exposition aux risques.

Il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers ou les marchés de gré à gré.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution / Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces dernières sont des grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques. Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

**b) Risques sur lesquels le gérant peut intervenir :**

Exposition ou couverture du risque de taux, risque de change et risque action.

**c) Nature des interventions :**

Dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif : il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif net.

**d) Nature des instruments utilisés :**

Le gérant utilise :

- Des contrats futures sur indices actions, actions, taux, devises.
- Des options, des swaps

**e) Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée dans la limite d'un cumul des expositions ne dépassant pas 120% et d'un risque global conforme à la réglementation selon la méthode de l'engagement.

- en fonction des opportunités de marché,
- pour procéder à des ajustements notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM, et/ou afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple...).

**5/ Titres intégrant des dérivés :**

**a) Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

Risque actions, risque de taux et risque de change.

**b) Nature des interventions :**

Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition.

**c) Nature des instruments utilisés :**

Le gérant peut investir dans des obligations convertibles et assimilées, des certificats cotés sur les marchés réglementés, dans des warrants et bons de souscription.

Les obligations convertibles en actions ou titres assimilés sont décomposés de manière à tenir compte, d'une part, de la composante obligataire dans les calculs d'exposition sur les taux d'intérêt et sur les marchés de crédit et, d'autre part, de la partie optionnelle dans les calculs d'exposition sur les marchés d'actions. Il s'agit d'obligations convertibles de toutes notations ou non notés, dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

**d) Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés, dont des obligations convertibles, dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers. L'utilisation de produits dérivés ne doit pas avoir pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection extra-financière.

**6/ Dépôts :** Le gérant de DÔM REFLEX peut avoir recours aux dépôts dans la limite réglementaire de 100% de l'actif net.

**7/ Liquidité :**

La gestion des liquidités est faite à titre accessoire.

**8/ Emprunts d'espèces :**

Le fonds peut recourir à un découvert bancaire dans la limite de 10% de l'actif net.

**9/ Acquisition et cession temporaire de titres :**

**L'OPCVM peut effectuer des acquisitions et des cessions temporaires de titres :**

- Prises en pension et emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier,
- Mises en pension et prêts de titres par référence au Code Monétaire et Financier.

**Nature des interventions :**

L'ensemble de ces opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion soit afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, soit dans un but d'optimisation du rendement du portefeuille. Ces opérations peuvent être faites dans la limite maximum de 25% de l'actif net.

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières (collatéral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

**Rémunération :**

La rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres bénéficie exclusivement à l'OPCVM. Des informations complémentaires figurent à la rubrique « frais et commissions ».

**Gestion des garanties financières**

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (collatéral) des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

**Profil de risque :**

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers de l'OPCVM sont les suivants :

**Risque de perte en capital :** La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou sur la sélection des valeurs ou des OPCVM et/ou FIA. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs ou les OPCVM et/ou FIA les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.

**Risque de taux :** Une partie du portefeuille peut être exposée en instruments de taux d'intérêt en direct ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

**Risque de crédit :** Une partie du portefeuille peut être exposée en obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou souverains et l'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur ces émetteurs privés ou souverains. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou souverains, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations privées peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

**Risque lié aux obligations convertibles :** L'OPCVM peut être investi en direct ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA en obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque lié à l'utilisation de titres dits spéculatifs :** le fonds peut être exposé au risque de crédit sur des titres de notation inférieure à « investment grade » selon les agences de notation et l'analyse interne du risque de crédit. Ainsi, l'utilisation de titres dits « spéculatifs » peut comporter un risque inhérent aux titres et pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

**Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :** L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

**Risque actions :** La valeur liquidative de l'OPCVM peut connaître une variation des cours induite par l'exposition en direct ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA, d'une part du portefeuille sur les marchés actions. Ces marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

**Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers de gré à gré conclus avec la même contrepartie, tels que les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres ou l'utilisation d'instruments financiers de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour l'OPCVM résultant du fait que la contrepartie à une opération peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Pour réduire l'exposition de l'OPCVM au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer une garantie au bénéfice de l'OPCVM. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque extra-financier :** La prise en compte de risques environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, ainsi que la prise en compte de la durabilité dans le processus d'investissement reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur intégration peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance financière de l'OPCVM pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères extra-financiers.

Par ailleurs, les notations ESG reposent sur des évaluations sans norme stricte de marché. Celles-ci peuvent laisser place à la subjectivité et entraîner une différence de notation d'un fournisseur à un autre.

**Risque de durabilité :** Les risques en matière de durabilité sont définis par le Règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. » (Article 3). Le risque en matière de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique ainsi qu'aux changements de réglementation (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

A titre accessoire :

**Risque de change :** Le fonds peut être exposé au risque de change. Les titres et/ou les OPCVM et/ou FIA sous-jacents peuvent être exposés à un risque de change par leur exposition à une ou plusieurs devises hors euro. Il s'agit du risque de baisse de la devise de libellé des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille : Euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

### Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

#### **Souscripteurs concernés :**

**Part C :** tous souscripteurs

**Part I :** tous souscripteurs et plus particulièrement les investisseurs professionnels

L'OPCVM peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

#### **Profil type de l'investisseur :**

Le Fonds est destiné à des investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une gestion mixte.

Le Fonds utilise l'investissement en instruments de placements monétaires et obligataires, mais, compte tenu des anticipations de la gestion aux risques de marchés, il pourra être investi en actions.

Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie ou de capitalisation et s'adresse à des souscripteurs qui recherchent un placement mixte en produits de taux, et actions, en acceptant un risque de fluctuation de la valeur liquidative sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 4 ans.

### Indications sur le régime fiscal :

- Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie et de capitalisation.
- Le Fonds commun de placement n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés.
- Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et des liquidités détenues dans le Fonds commun de placement.
- Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values réalisées par le Fonds commun de placement dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction des Fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou à un professionnel.
- Les retenues à la source sont à la charge du Fonds commun de placement.
- Le Fonds n'opte pas pour la TVA

*Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.*

- La valeur liquidative est disponible dans les locaux de la société de gestion.
- Le prospectus de l'Opc et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Dôm Finance - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS.Tél : 01.45.08.77.50.
- Date d'agrément par l'AMF : 9 décembre 2015.
- Date de création du Fonds : 9 décembre 2015.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 1/ Politique de gestion

### a. L'année 2025 : Disparité des performances et volatilité

L'année 2025 a été contrastée pour les principaux actifs financiers. Alors que les actions européennes et plus globalement mondiales réalisaient une performance élevée et que les cours de l'or et des métaux précieux battaient des records, le dollar reculait nettement tout comme les marchés de dettes souveraines malgré des politiques monétaires toujours accommodantes. L'année a également été marquée par des épisodes de forte volatilité dont l'origine réside largement dans le caractère erratique de la politique de la nouvelle administration américaine dans 3 domaines cruciaux, les relations commerciales, le dollar, la géopolitique mondiale.

- Forte performance des actions européennes malgré la guerre commerciale

Les indices européens d'actions ont entamé l'année 2025 sur une note très positive, portés principalement par des résultats et des perspectives des sociétés mettant en lumière leur valorisation relative attractive, mais aussi par l'anticipation de plans de relance massifs en Allemagne.

Cet élan allait être coupé net par la montée des craintes relatives à la politique commerciale américaine et son tournant protectionniste. Amorcé dès le mois de mars, par l'annonce de taxes douanières sur l'acier et l'aluminium ainsi que sur les importations en provenance du Canada et du Mexique, ce virage vers le protectionnisme allait trouver son point culminant le 2 avril, décrété « Liberation Day » par Donald Trump qui annonçait des tarifs douaniers exorbitants frappant l'ensemble des partenaires commerciaux, par exemple, 25% sur les importations en provenance de l'Union européenne, du Japon et de la Corée, 54% pour celles venant de Chine. S'ensuivait un mini séisme financier alimenté par la crainte d'un choc à la fois inflationniste par la répercussion sur les prix des augmentations des tarifs et récessif par le ralentissement du commerce mondial : le SnP et la plupart des indices mondiaux plongeaient de plus de 10% en quelques séances, le dollar chutait dans les mêmes proportions, le taux 10 ans s'envolait de 50 bps témoignant de la défiance des investisseurs internationaux envers les actifs américains. Face à la pression des marchés, le Président américain faisait rapidement volteface et suspendait l'application des hausses de tarifs au-delà de 10pc ouvrant la période des négociations, permettant un fort rebond des indices qui se poursuivait en mai.

Les négociations avec l'Union européenne se soldaient au mois d'août par un accord instaurant un tarif général de 15% sur les exportations vers les USA, accord peu favorable mais qui laissait mutiques des marchés fatalistes.

- Les banques centrales à la rescousse

Comme l'année précédente, les actions européennes ont été soutenues, au moins au premier semestre par la poursuite par la BCE de sa politique de baisse de ses taux directeurs. Permise par le ralentissement de l'inflation et favorisée par une croissance plutôt faible notamment en Allemagne, elle s'est traduite par 4 baisses de 25 bps pour ramener le taux de dépôts à 2%, niveau considéré comme le taux neutre et justifiant une pause prolongée.

Mais l'action la plus favorable pour les marchés actions est venue de la FED qui a non seulement ré-enclenché en septembre un nouveau cycle de baisse de ses taux directeurs (3 baisses de 25 bps réalisées fin 2025) mais a également repris la politique d'expansion de son bilan.

La conjonction de ce contexte monétaire favorable et d'un environnement macroéconomique en amélioration avec notamment des perspectives de croissance revues à la hausse, favorisait les actions européennes qui terminaient l'année 2025 sur un tempo haussier soutenu, particulièrement pour le secteur bancaire et les secteurs cycliques semis conducteurs, construction, métaux, énergie, tandis que le secteur automobile, celui du luxe ou encore des logiciels accentuaient leur baisse.

- Hausse des rendements des taux longs souverains.

2025 a en revanche été négative pour les marchés européens de dettes souveraines. Ils ne se sont jamais véritablement remis du double choc causé au mois de mars par les craintes inflationnistes avivées par les premières hausses des tarifs douaniers américains et surtout par l'annonce de 2 plans de relance massifs en Allemagne pour un montant cumulé de près de 1000 milliards d'euros. Voir l'Allemagne s'affranchir de ses propres règles de limitation de l'endettement et quitter le camp de la discipline budgétaire a provoqué une envolée des rendements du Bund 10 qui se tendait de plus de 50 bps dont 30 le jour de l'annonce pour approcher les 3%, entraînant une tension sur l'ensemble des taux des dettes d'Etat. Malgré une détente à la mi-avril avec la marche arrière sur les tarifs opérés par D Trump, ce thème de l'augmentation des besoins de financement continuait de résonner toute l'année, d'autant que l'arrêt de la dynamique de baisse des taux directeurs de la BCE privait les marchés d'un facteur de soutien.

Les marchés du crédit corporate étaient mieux orientés grâce au resserrement des spreads.

- Baisse du dollar, hausse de l'or

2025 a également été marquée par l'accélération du mouvement de dédollarisation du monde financier. Ce mouvement structurel lié à la remise en cause de l'hégémonie américaine par la montée en puissance d'économies concurrentes dont la Chine a été amplifiée par un certain nombre de facteurs particuliers qui ont pour point commun le caractère erratique de la politique menée par le nouveau Président : annonces spectaculaires suivies de volte-face sur les tarifs douaniers, déclarations intempestives en faveur de la baisse du dollar, politique assumée d'augmentation des déficits, attaques répétées contre la FED,

illisibilité de la politique extérieure, tout cela contribue à l'installation d'un climat de défiance et d'une prime de risque négative sur la devise américaine.

Dans ce contexte d'incertitudes commerciales, de tensions persistantes en Ukraine, à Gaza et en Iran, de politiques monétaires et budgétaires toujours plus accommodantes, les actifs refuges ont fortement progressé. L'or a enregistré une performance historique, soutenue par la baisse du dollar, les achats des banques centrales et la recherche de protection face aux risques géopolitiques et commerciaux.

Au total, 2025 a été une année heurtée, marquée par le retour du protectionnisme américain, la faiblesse du dollar et des marchés de taux, dans un environnement de marchés actions performants mais durablement plus volatils.

#### **b. Stratégie d'investissement**

Part I : Dans un environnement macroéconomique marqué par une remontée des taux longs, le fonds a été confronté à une hausse du rendement du Bund allemand à 10 ans, passé de 2 % à 2,90 %, ce qui a pesé sur la performance. En revanche, le resserrement des primes de risque a été bénéfique et a constitué un facteur de soutien.

Le fonds a également tiré parti d'un marché primaire particulièrement dynamique, porté par des conditions de refinancement attractives pour les entreprises. Dans ce contexte, nous avons adopté une gestion active, en saisissant les opportunités offertes lorsque les niveaux de primes nous semblaient favorables.

Le fonds enregistre une performance de +3.86%. La volatilité demeure mesurée, à 2.84%. La sensibilité aux taux d'intérêt s'inscrit en légère hausse, proche mais toujours inférieure à 5%.

La contribution de la stratégie action spécifique et opportuniste de DOM REFLEX contribue autour de +2% aux résultats de l'année.

Le complément de résultat est réalisé par le portage obligataire, alors que les gains réalisés grâce au resserrement des primes de risque de crédit sont reperdus par l'écartement symétrique des taux sans risque.

Part C : Dans un environnement macroéconomique marqué par une remontée des taux longs, le fonds a été confronté à une hausse du rendement du Bund allemand à 10 ans, passé de 2 % à 2,90 %, ce qui a pesé sur la performance. En revanche, le resserrement des primes de risque a été bénéfique et a constitué un facteur de soutien.

Le fonds a également tiré parti d'un marché primaire particulièrement dynamique, porté par des conditions de refinancement attractives pour les entreprises. Dans ce contexte, nous avons adopté une gestion active, en saisissant les opportunités offertes lorsque les niveaux de primes nous semblaient favorables.

Le fonds enregistre une performance de +3.18%. La volatilité demeure mesurée, à 2.86%. La sensibilité aux taux d'intérêt s'inscrit en légère hausse, proche mais toujours inférieure à 5%.

La contribution de la stratégie action spécifique et opportuniste de DOM REFLEX contribue autour de +2% aux résultats de l'année.

Le complément de résultat est réalisé par le portage obligataire, alors que les gains réalisés grâce au resserrement des primes de risque de crédit sont reperdus par l'écartement symétrique des taux sans risque.

#### **c. Perspectives 2026**

Part I : S'agissant des perspectives, l'environnement pour l'année à venir s'annonce plus incertain. Notons surtout : les risques géopolitiques, les évolutions potentielles des politiques commerciales, ainsi qu'un possible ralentissement de la croissance mondiale et un questionnement de plus en plus fort sur le financement des projets d'IA. Ces éléments pourraient exercer des pressions haussières sur les primes de risque de crédit et des risques sur la poursuite de la baisse des taux d'intérêt des banques centrales. Tous ces éléments constituent autant de facteurs de vigilance pour la gestion.

Part C : S'agissant des perspectives, l'environnement pour l'année à venir s'annonce plus incertain. Notons surtout : les risques géopolitiques, les évolutions potentielles des politiques commerciales, ainsi qu'un possible ralentissement de la croissance mondiale et un questionnement de plus en plus fort sur le financement des projets d'IA. Ces éléments pourraient exercer des pressions haussières sur les primes de risque de crédit et des risques sur la poursuite de la baisse des taux d'intérêt des banques centrales. Tous ces éléments constituent autant de facteurs de vigilance pour la gestion.

#### **2/ Performances du fonds :**

Le fonds n'a pas d'indice de référence mais cherche une performance supérieure à 3% l'an.

|                     | Part I  | Part C | Indice  |
|---------------------|---------|--------|---------|
| 2025                | 3,86%   | 3,18%  | 6.96%   |
| Création            | 24.42 % | 19.91% | 33.16 % |
| Création Annualisée | 2,20%   | 1,83%  | 2,89%   |

Date de création du fonds : 18/12/2015

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

3/ Les principaux mouvements sur l'année sont :

A l'achat :

|            |              |                   |              |
|------------|--------------|-------------------|--------------|
| 14/01/2025 | DE000BU2Z031 | BUND 2.60% 150834 | 3 038 887,00 |
| 01/07/2025 | FR0014011276 | RTE 2.625% 080729 | 2 488 500,00 |
| 21/05/2025 | BE0390222884 | FLUXYS 4% 281130  | 2 099 181,00 |
| 02/01/2025 | FR001400XZU6 | BUND 2.60% 150833 | 2 066 275,00 |
| 30/06/2025 | FR001400QMF9 | ADP 3.5% 200333   | 2 029 345,00 |

A la vente :

|            |              |                         |              |
|------------|--------------|-------------------------|--------------|
| 05/03/2025 | FR0013518081 | SEB 1,375%20-160625     | 2 514 513,01 |
| 05/03/2025 | FR0013414919 | ORANO 3,375%19-230426   | 2 376 716,06 |
| 06/03/2025 | FR001400KJP7 | LVMH 3,25%23-070929     | 2 058 967,12 |
| 27/01/2025 | DE0001102374 | ALLEMAGNE 0,5%15-150225 | 2 007 565,52 |
| 27/08/2025 | FR001400QMF9 | OAT 3%24-251134         | 1 975 014,25 |

#### 4/ Informations relatives aux instruments financiers du groupe

Les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de l'exercice n'ont pas concerné d'instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe.

Au 31 décembre 2025, le fonds DÔM Reflex détenait 9.89% de son actif net dans les OPC émis par la société de gestion.

#### 5/ Droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L533-22 du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles DOM FINANCE a exercé ses droits de vote sont accessibles sur le site de la société de gestion.

#### 6/ Procédure de choix des intermédiaires

Une sélection d'intermédiaires est établie par produits traités (actions, taux). Pour chaque intermédiaire, un montant maximum est accordé correspondant au cumul des opérations traitées et dont le dénouement n'est pas encore intervenu (période comprise entre la date d'opération et la date de règlement-livraison). Ce montant maximum est fonction de l'appréciation de la solidité financière de l'établissement (ou de son compensateur) et de la nature des produits traités.

La sélection des intermédiaires s'effectue principalement sur la base des critères suivants :

- Objectif : recherche des meilleures conditions de prix ;
- Critères discriminants : coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office ;
- Critères niveau 1 : niveaux des courtages payés aux intermédiaires ; qualité d'exécution ;
- Critères niveau 2 : qualité du service vente ; services spécifiques d'exécution (paniers ...) ; qualité du reporting périodique sur les transactions réalisées. Des critères supplémentaires interviendront en fonction de la classe d'actifs concernée.

Revue périodique par le comité de sélection des intermédiaires de DÔM FINANCE.

Annuellement, le comité de sélection des intermédiaires passe en revue l'ensemble des intermédiaires.

#### 7/ Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Ce Fonds prend en compte les critères ESG.

#### 8/ Règlement SFDR

Cet OPCVM relève de l'article 8 du règlement SFDR

Au 31/12/2025, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 6.91 sur une échelle de 0 à 10.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**9/ Rapport sur les frais d'intermédiation**

DÔM Finance n'est pas tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2025 un montant inférieur à 500 000€.

**10/ Risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

**11/ Changement intervenu au cours de l'exercice**

Aucun changement substantiel n'est intervenu sur l'exercice.

**12/ Utilisation d'instruments financiers dérivés**

Au 31 décembre 2025, l'exposition nette obtenue à travers l'utilisation des instruments financiers dérivés (Futures) se montait à 1,64 %.

**13/ Rémunération**

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs de l'OPC que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a versé des rémunérations à 33 personnes en 2025, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 3 994 K€ sur l'année 2025.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 274 K€ sur l'année 2025.

**Tableau de suivi des rémunérations : Effectif 33 personnes**

|                                                              | Rémunérations fixes | Rémunérations variables | Nombre de bénéficiaires |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|
| Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2025 | 3 994 K€            | 274 k€                  | 33                      |

|                                                                                    | Preneurs de risques | Nombre de bénéficiaires | Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque des OPC | Nombre de bénéficiaires |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2025 (fixes et variables) | 3 037 k€            | 17                      | 1 770 k€                                                                 | 11                      |

**14/ Techniques de gestion efficaces du portefeuille**

Le FCP n'a pas recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille

**15/ Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## Fonds Commun de Placement DOM REFLEX

39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DOM REFLEX constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Règles d'évaluation des actifs" de l'annexe des comptes annuels concernant la valorisation de la société Capelli qui a été valorisé à 45% de sa valeur alors qu'une procédure collective est en cours.

**Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

 Date :  
2026.04.29  
17:14:30  
+02:00

Amaury Couplez  
Associé

Fonds Commun de Placement  
DOM REFLEX  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## COMPTES ANNUELS

An abstract graphic consisting of several overlapping, flowing blue shapes that resemble waves or a stylized 'S' curve, starting from the bottom left and moving towards the top right, occupying the lower half of the page.

# BILAN

## Actif

|                                                                                    | 31/12/2025            | 31/12/2024            |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Devise                                                                             | EUR                   | EUR                   |
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                                          | -                     | -                     |
| <b>Titres financiers</b>                                                           |                       |                       |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>                            | <b>107 250,00</b>     | -                     |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                     | 107 250,00            | -                     |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                 | -                     | -                     |
| <b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>                      | <b>1 332 154,59</b>   | <b>738 667,00</b>     |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                     | 1 332 154,59          | 738 667,00            |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                 | -                     | -                     |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>                        | <b>96 854 142,88</b>  | <b>92 832 844,64</b>  |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                     | 96 854 142,88         | 92 832 844,64         |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                 | -                     | -                     |
| <b>Titres de créances (D)</b>                                                      | -                     | -                     |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                     | -                     | -                     |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                 | -                     | -                     |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>                               | <b>11 512 866,93</b>  | <b>10 273 993,65</b>  |
| OPCVM                                                                              | 11 512 866,93         | 10 273 993,65         |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne                    | -                     | -                     |
| Autres OPC et fonds d'investissement                                               | -                     | -                     |
| <b>Dépôts (F)</b>                                                                  | -                     | -                     |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>                                          | <b>11 550,00</b>      | <b>249 600,00</b>     |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                                       | -                     | -                     |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension                     | -                     | -                     |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie                              | -                     | -                     |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés                               | -                     | -                     |
| Titres financiers empruntés                                                        | -                     | -                     |
| Titres financiers donnés en pension                                                | -                     | -                     |
| Autres opérations temporaires                                                      | -                     | -                     |
| <b>Prêts (I)</b>                                                                   | -                     | -                     |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>                                                 | -                     | -                     |
| <b>Sous-total actifs éligibles I =<br/>(A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b> | <b>109 817 964,40</b> | <b>104 095 105,29</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                                     | <b>29 245,00</b>      | <b>195 779,21</b>     |
| <b>Comptes financiers</b>                                                          | <b>6 757 046,13</b>   | <b>4 351 508,12</b>   |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>                        | <b>6 786 291,13</b>   | <b>4 547 287,33</b>   |
| <b>Total Actif I + II</b>                                                          | <b>116 604 255,53</b> | <b>108 642 392,62</b> |

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## BILAN

## Passif

|                                                                         | 31/12/2025            | 31/12/2024            |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Devise                                                                  | EUR                   | EUR                   |
| <b>Capitaux propres :</b>                                               |                       |                       |
| Capital                                                                 | 112 221 553,96        | 104 377 120,21        |
| Report à nouveau sur revenu net                                         | -                     | -                     |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes              | -                     | -                     |
| Résultat net de l'exercice                                              | 4 187 524,34          | 3 807 796,42          |
| <b>Capitaux propres I</b>                                               | <b>116 409 078,30</b> | <b>108 184 916,63</b> |
| <b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>                         | <b>-</b>              | <b>-</b>              |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b> | <b>116 409 078,30</b> | <b>-</b>              |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                              |                       |                       |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                                       | <b>-</b>              | <b>-</b>              |
| Opérations de cession sur instruments financiers                        | -                     | -                     |
| Opérations temporaires sur titres financiers                            | -                     | -                     |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                               | <b>11 550,00</b>      | <b>249 600,00</b>     |
| <b>Emprunts</b>                                                         | <b>-</b>              | <b>-</b>              |
| <b>Autres passifs éligibles (C)</b>                                     | <b>-</b>              | <b>-</b>              |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>                     | <b>11 550,00</b>      | <b>249 600,00</b>     |
| <b>Autres passifs :</b>                                                 |                       |                       |
| <b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>                           | <b>183 627,23</b>     | <b>207 875,99</b>     |
| <b>Concours bancaires</b>                                               | <b>-</b>              | <b>-</b>              |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                                     | <b>183 627,23</b>     | <b>207 875,99</b>     |
| <b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>                                 | <b>116 604 255,53</b> | <b>108 642 392,62</b> |

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

# COMPTE DE RÉSULTAT

|                                                                             | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Devise                                                                      | EUR                  | EUR                  |
| <b>Revenus financiers nets</b>                                              |                      |                      |
| <b>Produits sur opérations financières</b>                                  |                      |                      |
| Produits sur actions                                                        | -                    | -                    |
| Produits sur obligations                                                    | 3 159 775,69         | 2 898 434,99         |
| Produits sur titres de créance                                              | -                    | -                    |
| Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>                                 | -                    | -                    |
| Produits sur instruments financiers à terme                                 | -                    | -                    |
| Produits sur opérations temporaires sur titres                              | -                    | -                    |
| Produits sur prêts et créances                                              | -                    | -                    |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles                             | -                    | -                    |
| Autres produits financiers                                                  | 164 620,55           | 277 849,19           |
| <b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>                       | <b>3 324 396,24</b>  | <b>3 176 284,18</b>  |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                                   |                      |                      |
| Charges sur opérations financières                                          | -                    | -                    |
| Charges sur instruments financiers à terme                                  | -                    | -                    |
| Charges sur opérations temporaires sur titres                               | -                    | -                    |
| Charges sur emprunts                                                        | -                    | -                    |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles                              | -                    | -                    |
| Charges sur passifs de financement                                          | -                    | -                    |
| Autres charges financières                                                  | -164,47              | -47,63               |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>                        | <b>-164,47</b>       | <b>-47,63</b>        |
| <b>Total Revenus financiers nets (A)</b>                                    | <b>3 324 231,77</b>  | <b>3 176 236,55</b>  |
| <b>Autres produits :</b>                                                    |                      |                      |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                      | -                    | -                    |
| Versements en garantie de capital ou de performance                         | -                    | -                    |
| Autres produits                                                             | -                    | -                    |
| <b>Autres charges :</b>                                                     |                      |                      |
| Frais de gestion de la société de gestion                                   | -1 219 178,06        | -1 130 846,60        |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                 | -                    | -                    |
| Impôts et taxes                                                             | -                    | -                    |
| Autres charges                                                              | -                    | -                    |
| <b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>                     | <b>-1 219 178,06</b> | <b>-1 130 846,60</b> |
| <b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation<br/>C = A + B</b> | <b>2 105 053,71</b>  | <b>2 045 389,95</b>  |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                    | <b>-1 539,09</b>     | <b>176 243,85</b>    |
| <b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>                                    | <b>2 103 514,62</b>  | <b>2 221 633,80</b>  |

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

## COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

|                                                                                              | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Devise                                                                                       | EUR                 | EUR                 |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>               |                     |                     |
| Plus et moins-values réalisées                                                               | 2 150 378,46        | 441 871,40          |
| Frais de transactions externes et frais de cession                                           | -7 364,20           | -2 231,64           |
| Frais de recherche                                                                           | -                   | -                   |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                                | -                   | -                   |
| Indemnités d'assurance perçues                                                               | -                   | -                   |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                    | -                   | -                   |
| <b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>    | <b>2 143 014,26</b> | <b>439 639,76</b>   |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>                           | <b>23 001,08</b>    | <b>-40 912,86</b>   |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>                                      | <b>2 166 015,34</b> | <b>398 726,90</b>   |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                |                     |                     |
| Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles | -82 484,61          | 1 295 710,55        |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises                                       | -                   | -                   |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                               | -                   | -                   |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                | -                   | -                   |
| <b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>      | <b>-82 484,61</b>   | <b>1 295 710,55</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>                            | <b>478,99</b>       | <b>-108 274,83</b>  |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>                                      | <b>-82 005,62</b>   | <b>1 187 435,72</b> |
| <b>Acomptes :</b>                                                                            |                     |                     |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J                                    | -                   | -                   |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K           | -                   | -                   |
| <b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>                               | <b>-</b>            | <b>-</b>            |
| <b>Impôt sur le résultat V</b>                                                               | <b>-</b>            | <b>-</b>            |
| <b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>                                                    | <b>4 187 524,34</b> | <b>3 807 796,42</b> |

## ANNEXE

An abstract graphic consisting of several overlapping, curved shapes in various shades of blue, creating a wave-like effect that starts from the bottom left and extends towards the top right.

## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

### Objectif de gestion :

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à 3% l'an nette de frais de gestion sur l'horizon de placement recommandé.

*L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance chiffrée de 3% annuel, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement.*

## TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Exprimés en EUR        | 31/12/2025            | 31/12/2024     | 29/12/2023    | 30/12/2022     | 31/12/2021     |
|------------------------|-----------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
| <b>Actif net total</b> | <b>116 409 078,30</b> | 108 184 916,63 | 81 453 694,69 | 161 888 615,81 | 178 419 209,00 |

| Exprimés en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 | 29/12/2023 | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|-----------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|-----------------|------------|------------|------------|------------|------------|

### PART C

FR0013032422

|                                                                                      |                     |              |              |              |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Nombre de parts ou actions                                                           | <b>178 490,9057</b> | 312 188,5719 | 294 820,8685 | 455 988,2339 | 422 936,6142 |
| Valeur liquidative unitaire                                                          | <b>119,91</b>       | 116,22       | 112,64       | 105,42       | 106,89       |
| Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)                            | -                   | -            | -            | -            | -            |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes) | -                   | -            | -            | -            | -            |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>    | -                   | -            | -            | -            | -            |
| Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>                                               | <b>3,76</b>         | 2,29         | -4,12        | 6,32         | 1,93         |

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

| EUR                                                                                     | 31/12/2025         | 31/12/2024  | 29/12/2023  | 30/12/2022   | 31/12/2021   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|-------------|--------------|--------------|
| <b>PART I</b>                                                                           |                    |             |             |              |              |
| <b>FR0013032430</b>                                                                     |                    |             |             |              |              |
| Nombre de parts ou actions                                                              | <b>76 355,9077</b> | 60 015,9077 | 41 833,9077 | 106 034,6177 | 122 710,5569 |
| Valeur liquidative unitaire                                                             | <b>1 244,23</b>    | 1 198,01    | 1 153,19    | 1 073,37     | 1 085,56     |
| Distribution unitaire sur revenu net<br>(y compris acomptes)                            | -                  | -           | -           | -            | -            |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes<br>(y compris acomptes) | -                  | -           | -           | -            | -            |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur<br>(personnes physiques) <sup>(1)</sup>    | -                  | -           | -           | -            | -            |
| Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>                                                  | <b>47,10</b>       | 31,67       | -36,03      | 66,90        | 22,32        |

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

#### Méthode d'évaluation

DÔM Finance se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM/FIA.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

#### Valeurs mobilières négociables sur un marché réglementé :

1- Les actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture en J.

2- Obligations, titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

La société de gestion valorise les obligations et assimilés françaises et étrangères autant que possible sur la base de cours fin de journée, contribués correspondant au « mid BGN » de Bloomberg.

Dans le cas où cette valorisation ne serait pas disponible ou non représentative d'une valeur de marché, elle valorise sur la base du cours fin de journée d'un contributeur alternatif ou d'une bourse cotée, si ce cours est représentatif d'une valeur de marché.

A défaut, les titres sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Le cours ainsi retenu fait l'objet d'un justificatif annexé à chaque valorisation.

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote / décote est amortie linéairement sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.

#### Note explicative sur le cours à 45 € du titre FR001400FW43 - LANDEV 1 SARL VAR 28/02/2027 :

Effectivement, l'émetteur est en difficulté et en procédure collective.

Cependant, nous avons pris la décision de prendre l'un des meilleurs avocats en procédure collective pour défendre les intérêts des créanciers dans le cadre de la liquidation de la société Capelli.

Pour cela, Maître Nicolas Nef Naf va introduire une requête auprès du Président du tribunal de commerce, en vue d'être désigné créancier contrôleur.

En effet, en tant que créancier contrôleur, nous aurons accès à l'ensemble de la procédure et des conditions de ventes des actifs de la société Capelli, revenant aux principaux porteurs.

D'après nos informations, les créanciers pourraient récupérer la moitié de leur créance actuelle, si les ventes étaient faites à des prix corrects de marché, ce qui explique le prix actuelle du titre FR001400FW43 - LANDEV 1 SARL VAR 28/02/2027 à 45%.

#### Titres d'OPCVM/FIA en portefeuille :

Les Opvcvm/FIA sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

#### Les instruments financiers à terme :

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à la valeur probable de négociation selon les modèles reconnus de marché.

#### Opérations d'échange (swaps) :

Les swaps de taux à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché sur la base de courbe de taux selon la méthode d'interpolation du taux à maturité. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les swaps de taux sont valorisés

jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés.

Les opérations à terme sur devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### **Cessions temporaires de titres :**

- **Titres donnés en pension livrée** : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- **Prêts de titres** : Valorisation des titres prêtés et de la créance correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### **Emprunts d'espèces :**

Les emprunts d'espèces sont évalués selon les conditions contractuelles.

#### **Devises :**

Les cours en devises étrangères sont convertis en euro selon le cours des devises respectives au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du RCCI de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### **Modalités pratiques**

La valorisation est effectuée à partir des données recueillies par le valorisateur à l'aide de ses différentes sources de données en application des règles précédentes.

#### **Méthode de comptabilisation :**

##### **Comptabilisation des revenus :**

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon couru pour les coupons, et le jour du détachement du dividende pour les dividendes.

##### **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille :**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

#### **Devise de comptabilité**

Euro.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

#### **Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1) Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2) Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de

l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts C et I) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

|                                                     | <i>Capitalisation totale</i> | <i>Capitalisation partielle</i> | <i>Distribution totale</i> | <i>Distribution partielle</i> |
|-----------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <i>Résultat net</i>                                 | X                            |                                 |                            |                               |
| <i>Plus-values ou moins-values nettes réalisées</i> | X                            |                                 |                            |                               |

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

|                                                                                                 | 31/12/2025            | 31/12/2024            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Devise                                                                                          | EUR                   | EUR                   |
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>                                                        | <b>108 184 916,63</b> | <b>81 453 694,69</b>  |
| <b>Flux de l'exercice :</b>                                                                     |                       |                       |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup> | 86 132 615,26         | 75 802 136,68         |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)                             | -82 074 036,95        | -52 851 655,00        |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                                      | 2 105 053,71          | 2 045 389,95          |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation                           | 2 143 014,26          | 439 639,76            |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation                      | -82 484,61            | 1 295 710,55          |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                                           | -                     | -                     |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes                  | -                     | -                     |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                                         | -                     | -                     |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes                | -                     | -                     |
| Autres éléments                                                                                 | -                     | -                     |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                                         | <b>116 409 078,30</b> | <b>108 184 916,63</b> |

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

### PART C

| FR0013032422                                  | En parts ou actions  | En montant            |
|-----------------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Parts ou actions souscrites durant l'exercice | 161 287,2898         | 18 762 740,39         |
| Parts ou actions rachetées durant l'exercice  | -294 984,956         | -34 359 204,69        |
| <b>Solde net des souscriptions/rachats</b>    | <b>-133 697,6662</b> | <b>-15 596 464,30</b> |

### PART C

|                                       | En montant |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de souscription acquises  | -          |
| Commissions de rachat acquises        | -          |
| <b>Total des commissions acquises</b> | <b>-</b>   |

### PART I

| FR0013032430                                  | En parts ou actions | En montant           |
|-----------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| Parts ou actions souscrites durant l'exercice | 55 689              | 67 369 874,87        |
| Parts ou actions rachetées durant l'exercice  | -39 349             | -47 714 832,26       |
| <b>Solde net des souscriptions/rachats</b>    | <b>16 340</b>       | <b>19 655 042,61</b> |

### PART I

|                                       | En montant |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de souscription acquises  | -          |
| Commissions de rachat acquises        | -          |
| <b>Total des commissions acquises</b> | <b>-</b>   |

## VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

| Code ISIN de la part ou action | Libellé de la part ou action | Affectation des sommes distribuables | Devise de la part ou action | Actif net en devise de la part ou action | Nombre de parts ou actions | Valeur liquidative en devise de la part ou action |
|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------|
| FR0013032422                   | PART C                       | Capitalisable                        | EUR                         | 21 404 149,21                            | 178 490,9057               | 119,91                                            |
| FR0013032430                   | PART I                       | Capitalisable                        | EUR                         | 95 004 929,09                            | 76 355,9077                | 1 244,23                                          |

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

| Exprimés en milliers d'EUR                       | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays |             |             |             |             |
|--------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                                                  |                | France+/-                                           | Pays 02 +/- | Pays 03 +/- | Pays 04 +/- | Pays 05 +/- |
| <b>Actif</b>                                     |                |                                                     |             |             |             |             |
| Actions et valeurs assimilées                    | 107,25         | 107,25                                              | -           | -           | -           | -           |
| Opérations temporaires sur titres                | -              | -                                                   | -           | -           | -           | -           |
| <b>Passif</b>                                    |                |                                                     |             |             |             |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | -              | -                                                   | -           | -           | -           | -           |
| Opérations temporaires sur titres                | -              | -                                                   | -           | -           | -           | -           |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                |                                                     |             |             |             |             |
| Futures                                          | -              | N/A                                                 | N/A         | N/A         | N/A         | N/A         |
| Options                                          | -              | N/A                                                 | N/A         | N/A         | N/A         | N/A         |
| Swaps                                            | -              | N/A                                                 | N/A         | N/A         | N/A         | N/A         |
| Autres instruments financiers                    | -              | N/A                                                 | N/A         | N/A         | N/A         | N/A         |
| <b>Total</b>                                     | <b>107,25</b>  | <b>N/A</b>                                          | <b>N/A</b>  | <b>N/A</b>  | <b>N/A</b>  | <b>N/A</b>  |

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

| Exprimés en milliers d'EUR | Exposition +/-  | Décomposition de l'exposition par maturité |               |               | Décomposition par niveau de deltas |               |
|----------------------------|-----------------|--------------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------------|---------------|
|                            |                 | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans    | > 5 ans       | <= 0,6                             | 0,6<X<=1      |
| France                     | 835,10          | -                                          | 427,46        | 407,64        | 703,35                             | 131,75        |
| Pays-Bas                   | 497,05          | -                                          | -             | 497,05        | 497,05                             | -             |
| -                          | -               | -                                          | -             | -             | -                                  | -             |
| -                          | -               | -                                          | -             | -             | -                                  | -             |
| -                          | -               | -                                          | -             | -             | -                                  | -             |
| Autres                     | -               | -                                          | -             | -             | -                                  | -             |
| <b>Total</b>               | <b>1 332,15</b> | <b>-</b>                                   | <b>427,46</b> | <b>904,69</b> | <b>1 200,40</b>                    | <b>131,75</b> |

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

| Exprimés en milliers d'EUR                       | Exposition<br>+/- | Ventilation par nature de taux |                                      |                    |                                                 |
|--------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------|
|                                                  |                   | Taux fixe<br>+/-               | Taux variable<br>ou révisable<br>+/- | Taux indexé<br>+/- | Autre ou sans<br>contrepartie de<br>taux<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                   |                                |                                      |                    |                                                 |
| Dépôts                                           | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Obligations                                      | <b>96 854,14</b>  | 84 488,39                      | 10 905,11                            | 1 460,64           | -                                               |
| Titres de créances                               | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Opérations temporaires sur titres                | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Comptes financiers                               | <b>6 757,05</b>   | -                              | -                                    | -                  | 6 757,05                                        |
| <b>Passif</b>                                    |                   |                                |                                      |                    |                                                 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Opérations temporaires sur titres                | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Comptes financiers                               | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Emprunts                                         | -                 | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |                                |                                      |                    |                                                 |
| Futures                                          | <b>N/A</b>        | 1 913,55                       | -                                    | -                  | -                                               |
| Options                                          | <b>N/A</b>        | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Swaps                                            | <b>N/A</b>        | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| Autres instruments financiers                    | <b>N/A</b>        | -                              | -                                    | -                  | -                                               |
| <b>Total</b>                                     | <b>N/A</b>        | <b>86 401,94</b>               | <b>10 905,11</b>                     | <b>1 460,64</b>    | <b>6 757,05</b>                                 |

## Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

|                                                  | Ventilation par durée résiduelle |                   |                      |                  |                  |                   |                  |
|--------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------|----------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| <i>Exprimés en milliers d'EUR</i>                | 0 - 3 mois<br>+/-                | 3 - 6 mois<br>+/- | 6 mois - 1 an<br>+/- | 1 - 3 ans<br>+/- | 3 - 5 ans<br>+/- | 5 - 10 ans<br>+/- | >10 ans<br>+/-   |
| <b>Actif</b>                                     |                                  |                   |                      |                  |                  |                   |                  |
| Dépôts                                           | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Obligations                                      | -                                | 1 206,08          | 2 907,62             | 10 415,71        | 26 692,15        | 38 200,19         | 17 432,39        |
| Titres de créances                               | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Opérations temporaires sur titres                | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Comptes financiers                               | 6 757,05                         | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| <b>Passif</b>                                    |                                  |                   |                      |                  |                  |                   |                  |
| Opérations de cession sur instruments financiers | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Opérations temporaires sur titres                | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Comptes financiers                               | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Emprunts                                         | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                                  |                   |                      |                  |                  |                   |                  |
| Futures                                          | -                                | -                 | -                    | -                | -                | 1 913,55          | -                |
| Options                                          | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Swaps                                            | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| Autres instruments                               | -                                | -                 | -                    | -                | -                | -                 | -                |
| <b>Total</b>                                     | <b>6 757,05</b>                  | <b>1 206,08</b>   | <b>2 907,62</b>      | <b>10 415,71</b> | <b>26 692,15</b> | <b>40 113,74</b>  | <b>17 432,39</b> |

## Exposition directe sur le marché des devises

| <i>Exprimés en milliers d'EUR</i>                | <b>Devise 01<br/>+/-</b> | <b>Devise 02<br/>+/-</b> | <b>Devise 03<br/>+/-</b> | <b>Devise 04<br/>+/-</b> | <b>Autres devises<br/>+/-</b> |
|--------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                          |                          |                          |                          |                               |
| Dépôts                                           | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Actions et valeurs assimilées                    | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Obligations et valeurs assimilées                | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Titres de créances                               | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Opérations temporaires sur titres                | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Créances                                         | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Comptes financiers                               | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| <b>Passif</b>                                    |                          |                          |                          |                          |                               |
| Opérations de cession sur instruments financiers | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Opérations temporaires sur titres                | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Dettes                                           | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Comptes financiers                               | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Emprunts                                         | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                          |                          |                          |                          |                               |
| Devises à recevoir                               | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Devises à livrer                                 | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Futures, options, swaps                          | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| Autres opérations                                | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |
| <b>Total</b>                                     | -                        | -                        | -                        | -                        | -                             |

## Exposition directe aux marchés de crédit

| <i>Exprimés en milliers d'EUR</i>                | <b>Invest. Grade<br/>+/-</b> | <b>Non Invest. Grade<br/>+/-</b> | <b>Non notés<br/>+/-</b> |
|--------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                              |                                  |                          |
| Obligations convertibles en actions              | 904,70                       | -                                | 427,46                   |
| Obligations et valeurs assimilées                | 71 769,64                    | 15 070,00                        | 10 014,50                |
| Titres de créances                               | -                            | -                                | -                        |
| Opérations temporaires sur titres                | -                            | -                                | -                        |
| <b>Passif</b>                                    |                              |                                  |                          |
| Opérations de cession sur instruments financiers | -                            | -                                | -                        |
| Opérations temporaires sur titres                | -                            | -                                | -                        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                              |                                  |                          |
| Dérivés de crédits                               | -                            | -                                | -                        |
| <b>Solde net</b>                                 | <b>72 674,34</b>             | <b>15 070,00</b>                 | <b>10 441,96</b>         |

**Méthodologie :**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| <i>exprimés en milliers d'Euro</i>                             | Valeur actuelle constitutive<br>d'une créance | Valeur actuelle constitutive<br>d'une dette |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>                  |                                               |                                             |
| Dépôts                                                         | -                                             | -                                           |
| Instruments financiers à terme non compensés                   | -                                             | -                                           |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | -                                             | -                                           |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie          | -                                             | -                                           |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés           | -                                             | -                                           |
| Titres financiers empruntés                                    | -                                             | -                                           |
| Titres reçus en garantie                                       | -                                             | -                                           |
| Titres financiers donnés en pension                            | -                                             | -                                           |
| <b>Créances</b>                                                |                                               |                                             |
| Collatéral espèces                                             | -                                             | -                                           |
| Dépôt de garantie espèces versé                                | -                                             | -                                           |
| <b>Opérations figurant au passif du bilan</b>                  |                                               |                                             |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension             | -                                             | -                                           |
| Instruments financiers à terme non compensés                   | -                                             | -                                           |
| <b>Dettes</b>                                                  |                                               |                                             |
| Collatéral espèces                                             | -                                             | -                                           |

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

|                                     | 31/12/2025         |
|-------------------------------------|--------------------|
| <b>Créances</b>                     |                    |
| Souscriptions à recevoir            | -                  |
| Souscriptions à titre réductible    | -                  |
| Coupons à recevoir                  | -                  |
| Ventes à règlement différé          | -                  |
| Obligations amorties                | -                  |
| Dépôts de garantie                  | 29 245,00          |
| Frais de gestion                    | -                  |
| Autres débiteurs divers             | -                  |
| <b>Total des créances</b>           | <b>29 245,00</b>   |
| <b>Dettes</b>                       |                    |
| Souscriptions à payer               | -                  |
| Rachats à payer                     | -                  |
| Achats à règlement différé          | -                  |
| Frais de gestion                    | -183 627,23        |
| Dépôts de garantie                  | -                  |
| Autres créditeurs divers            | -                  |
| <b>Total des dettes</b>             | <b>-183 627,23</b> |
| <b>Total des créances et dettes</b> | <b>-154 382,23</b> |

## Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion externes à la société de gestion :

Ces frais (commissaire aux comptes, dépositaire, valorisateur comptable, etc...) sont pris en charge par la société de gestion et ne sont pas prélevés dans le fonds.

Aux frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

| Frais facturés à l'OPCVM                                                                                                                       | Assiette                           | Part C                                                                   | Part I                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution) | Actif net                          | 1,50 % TTC maximum                                                       | 0.75 % TTC maximum                                                       |
| Frais indirects maximum                                                                                                                        | Actif net                          | Néant                                                                    | Néant                                                                    |
| Commissions de mouvement                                                                                                                       | Prélèvement sur chaque transaction | Néant                                                                    | Néant                                                                    |
| Commission de surperformance*                                                                                                                  | Actif net                          | 10% de la surperformance au-dessus de 3% l'an nette de frais de gestion. | 10% de la surperformance au-dessus de 3% l'an nette de frais de gestion. |

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

### **(\*) Commission de surperformance :**

Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de la période d'observation) selon les modalités suivantes : 10% au-dessus de 3% l'an nette de frais de gestion.

Il est précisé que ce seuil de 3% correspond à l'objectif de rendement annuel du fonds, compte tenu des risques autorisés lors de la constitution du portefeuille. Il s'agit bien d'un objectif de rendement et non d'une promesse de rendement.

- En cas de réalisation par le fonds d'une performance supérieure à 3% l'an nette de frais de gestion et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance au taux de 10 % TTC

- Les frais de gestion variables ne seront perçus que si la valeur liquidative a progressé plus que 3% annuel au cours de l'exercice, et si elle est positive.

- La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance, il sera procédé à des reprises de provision à hauteur maximum du compte de provisions antérieurement constituées. La commission de surperformance est payée annuellement à la société de gestion sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice et, donc, la provision est remise à zéro tous les ans, sans application d'un système dit de « High Water Mark ».

- Aucun prélèvement de commission de surperformance ne pourra être effectué avant 12 mois plein après la création de fonds.

- La période de référence est l'exercice de la part C et I.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de de gestion.

**PART C**

| <b>FR0013032422</b>               | <b>31/12/2025</b> |
|-----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes                       | 406 910,67        |
| Frais fixes en % actuel           | 1,50              |
| Frais variables                   | 15 621,15         |
| Frais variables en % actuel       | 0,06              |
| Rétrocessions de frais de gestion | -                 |

**PART I**

| <b>FR0013032430</b>               | <b>31/12/2025</b> |
|-----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes                       | 670 992,91        |
| Frais fixes en % actuel           | 0,75              |
| Frais variables                   | 125 653,33        |
| Frais variables en % actuel       | 0,14              |
| Rétrocessions de frais de gestion | -                 |

## Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)                                            | 31/12/2025 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Garanties reçues</b>                                                               |            |
| Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan                | -          |
| <b>Garanties données</b>                                                              |            |
| Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | -          |
| <b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>                         | -          |
| <b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>                        | -          |
| <b>Autres engagements hors-bilan</b>                                                  | -          |
| <b>Total</b>                                                                          | -          |

## Acquisitions temporaires

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2025 |
|--------------------------------------------|------------|
| Titres acquis à réméré                     | -          |
| Titres pris en pension livrée              | -          |
| Titres empruntés                           | -          |
| Titres reçus en garantie                   | -          |

## Instruments d'entités liées

|                                           | Code ISIN    | Libellé                       | 31/12/2025    |
|-------------------------------------------|--------------|-------------------------------|---------------|
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements |              |                               |               |
|                                           | FR0010135327 | DOM CAPI FCP                  | 10 391 257,69 |
|                                           | FR0010609602 | DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP | 1 121 609,24  |
| Total                                     |              |                               | 11 512 866,93 |

## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

|                                                             | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Devise                                                      | EUR                 | EUR                 |
| <b>Revenus nets</b>                                         | <b>2 103 514,62</b> | <b>2 221 633,80</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | -                   | -                   |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                | <b>2 103 514,62</b> | <b>2 221 633,80</b> |
| Report à nouveau                                            | -                   | -                   |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>          | <b>2 103 514,62</b> | <b>2 221 633,80</b> |

#### PART C

|                                                                                    |                   |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>FR0013032422</b>                                                                | <b>31/12/2025</b> | <b>31/12/2024</b> |
| Devise                                                                             | EUR               | EUR               |
| <b>Affectation :</b>                                                               |                   |                   |
| Distribution                                                                       | -                 | -                 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                           | -                 | -                 |
| Capitalisation                                                                     | 273 222,64        | 585 236,67        |
| <b>Total</b>                                                                       | <b>273 222,64</b> | <b>585 236,67</b> |
| <b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>                                |                   |                   |
| Montant unitaire                                                                   | -                 | -                 |
| Crédits d'impôts totaux                                                            | -                 | -                 |
| Crédits d'impôts unitaires                                                         | -                 | -                 |
| <b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |                   |
| Nombre d'actions ou parts                                                          | -                 | -                 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                | -                 | -                 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu                                | -                 | -                 |

**PART I**

| <b>FR0013032430</b>                                                                | <b>31/12/2025</b>   | <b>31/12/2024</b>   |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Devise                                                                             | EUR                 | EUR                 |
| <b>Affectation :</b>                                                               |                     |                     |
| Distribution                                                                       | -                   | -                   |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                           | -                   | -                   |
| Capitalisation                                                                     | 1 830 291,98        | 1 636 397,13        |
| <b>Total</b>                                                                       | <b>1 830 291,98</b> | <b>1 636 397,13</b> |
| <b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>                                |                     |                     |
| Montant unitaire                                                                   | -                   | -                   |
| Crédits d'impôts totaux                                                            | -                   | -                   |
| Crédits d'impôts unitaires                                                         | -                   | -                   |
| <b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |                     |
| Nombre d'actions ou parts                                                          | -                   | -                   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                | -                   | -                   |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu                                | -                   | -                   |

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

|                                                                                       | 31/12/2025          | 31/12/2024        |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Devise                                                                                | EUR                 | EUR               |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                            | <b>2 166 015,34</b> | <b>398 726,90</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | -                   | -                 |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                          | <b>2 166 015,34</b> | <b>398 726,90</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                     | -                   | -                 |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>               | <b>2 166 015,34</b> | <b>398 726,90</b> |

### PART C

|                                                                                    |                   |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>FR0013032422</b>                                                                | <b>31/12/2025</b> | <b>31/12/2024</b> |
| Devise                                                                             | EUR               | EUR               |
| <b>Affectation :</b>                                                               |                   |                   |
| Distribution                                                                       | -                 | -                 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                         | -                 | -                 |
| Capitalisation                                                                     | 399 652,42        | 133 622,23        |
| <b>Total</b>                                                                       | <b>399 652,42</b> | <b>133 622,23</b> |
| <b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>                                |                   |                   |
| Acomptes unitaires versés                                                          | -                 | -                 |
| <b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |                   |
| Nombre d'actions ou parts                                                          | -                 | -                 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                | -                 | -                 |

**PART I**

| <b>FR0013032430</b>                                                                | <b>31/12/2025</b>   | <b>31/12/2024</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Devise                                                                             | EUR                 | EUR               |
| <b>Affectation :</b>                                                               |                     |                   |
| Distribution                                                                       | -                   | -                 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                         | -                   | -                 |
| Capitalisation                                                                     | 1 766 362,92        | 265 104,67        |
| <b>Total</b>                                                                       | <b>1 766 362,92</b> | <b>265 104,67</b> |
| <b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>                                |                     |                   |
| Acomptes unitaires versés                                                          | -                   | -                 |
| <b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |                   |
| Nombre d'actions ou parts                                                          | -                   | -                 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                | -                   | -                 |

## INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

### Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

| Instruments                                                                                    | Devise | Quantité  | Montant              | %AN          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------|----------------------|--------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>                                                           |        |           | <b>107 250,00</b>    | <b>0,09</b>  |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>            |        |           | <b>107 250,00</b>    | <b>0,09</b>  |
| Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation                                             |        |           | 107 250,00           | 0,09         |
| FIGEAC AERO SA                                                                                 | EUR    | 9 750     | 107 250,00           | 0,09         |
| <b>Obligations</b>                                                                             |        |           | <b>98 186 297,47</b> | <b>84,35</b> |
| <b>Obligations convertibles en actions négociées sur un marché règlementé</b>                  |        |           | <b>1 332 154,59</b>  | <b>1,15</b>  |
| Autre intermeditation monetaire                                                                |        |           | 497 054,73           | 0,43         |
| EURONEXT NV 1.5% CV 30/05/2032                                                                 | EUR    | 500 000   | 497 054,73           | 0,43         |
| Édition d'autres logiciels                                                                     |        |           | 295 709,55           | 0,26         |
| UBISOFT ENTERTAINMENT SA CV 2.375% 15/11/2028                                                  | EUR    | 300 000   | 295 709,55           | 0,26         |
| Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation                                             |        |           | 131 745,85           | 0,11         |
| FIGEAC AERO CV 1.125% DIRTY 18/10/2028                                                         | EUR    | 3 089     | 131 745,85           | 0,11         |
| Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques                                              |        |           | 407 644,46           | 0,35         |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.25% CV 23/9/2033                                                       | EUR    | 400 000   | 407 644,46           | 0,35         |
| <b>Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché règlementé ou assimilé</b> |        |           | <b>96 854 142,88</b> | <b>83,20</b> |
| act de cons pour les affaires et autre cons de ges                                             |        |           | 1 009 954,38         | 0,87         |
| EDENRED SE 3.25% 27/08/2030                                                                    | EUR    | 1 000 000 | 1 009 954,38         | 0,87         |
| act de ser d interm pour les act immobilieres                                                  |        |           | 184 151,29           | 0,16         |
| ICADE 1.0% 19/01/2030                                                                          | EUR    | 200 000   | 184 151,29           | 0,16         |
| Act de telecom filaires. sans fil et satellitaires                                             |        |           | 4 307 438,93         | 3,70         |
| DEUTSCHE TELEKOM AG 1.75% 25/03/2031                                                           | EUR    | 1 919 000 | 1 836 640,99         | 1,58         |
| DEUTSCHE TELEKOM AG 3.625% 03/02/2045                                                          | EUR    | 1 000 000 | 953 829,86           | 0,82         |
| ORANNGE SA PERP 31/12/2099                                                                     | EUR    | 1 500 000 | 1 516 968,08         | 1,30         |
| Activites d administration publique generale                                                   |        |           | 16 664 669,52        | 14,32        |
| AIR BALTIC CORPORATION 14.5% 14/08/2029                                                        | EUR    | 300 000   | 301 904,74           | 0,26         |
| BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1% 15/05/2038                                                          | EUR    | 1 000 000 | 793 728,36           | 0,68         |
| FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.25% 15/02/2029                                                   | EUR    | 500 000   | 471 699,59           | 0,41         |
| FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/02/2030                                                      | EUR    | 2 500 000 | 2 271 975,00         | 1,95         |
| FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2036                                                      | EUR    | 2 000 000 | 1 479 340,00         | 1,27         |
| FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.6% 15/08/2033                                                    | EUR    | 5 000 000 | 5 016 231,51         | 4,31         |
| FRANCE 1.5% 25/05/2031                                                                         | EUR    | 2 000 000 | 1 881 373,15         | 1,62         |
| FRANCE OAT i 1.80% 25/07/2040                                                                  | EUR    | 1 000 000 | 1 460 638,27         | 1,25         |
| GERMANY 2.6% 15/08/2034                                                                        | EUR    | 3 000 000 | 2 987 778,90         | 2,57         |

| Instruments                                        | Devise | Quantité  | Montant      | %AN  |
|----------------------------------------------------|--------|-----------|--------------|------|
| Activites d agence de publicite                    |        |           | 506 687,40   | 0,43 |
| PUBLICIS GROUPE SA 2.875% 12/06/2029               | EUR    | 500 000   | 506 687,40   | 0,43 |
| Activites de gestion de fonds                      |        |           | 1 754 898,28 | 1,51 |
| HLD EUROPE 4.125% 02/04/2030                       | EUR    | 914 000   | 955 904,90   | 0,82 |
| TIKEHAU CAPITAL SCA 4.25% 08/04/2031               | EUR    | 300 000   | 313 830,37   | 0,27 |
| ZF FINANCE GMBH 2.25% 03/05/2028                   | EUR    | 500 000   | 485 163,01   | 0,42 |
| Activites des agents et courtiers d assurances     |        |           | 1 239 648,90 | 1,06 |
| KLESIA PREVOYANCE 5.07% 03/07/2035                 | EUR    | 1 000 000 | 1 027 996,16 | 0,88 |
| MUTUELLE ASSUR TRAV 4.625% 23/02/2036              | EUR    | 200 000   | 211 652,74   | 0,18 |
| Activites de service de restauration mobile        |        |           | 935 036,08   | 0,80 |
| ELIOR GROUP SA 5.625% 15/03/2030                   | EUR    | 500 000   | 527 688,75   | 0,45 |
| ELIOR PARTICIPAT 3.75% 15/07/2026                  | EUR    | 400 000   | 407 347,33   | 0,35 |
| Activites de societe holding                       |        |           | 511 386,51   | 0,44 |
| TDF INFRASTRUCTURE SAS 4.125% 23/10/2031           | EUR    | 500 000   | 511 386,51   | 0,44 |
| Activites de voyageiste                            |        |           | 738 892,97   | 0,63 |
| TUI AG 5.875% 15/03/2029                           | EUR    | 700 000   | 738 892,97   | 0,63 |
| Activites recreatives et de loisirs n.c.a.         |        |           | 3 027 909,83 | 2,60 |
| LA FRANCAISE DES JEUX SA 3.375% 21/11/2033         | EUR    | 2 000 000 | 1 971 521,92 | 1,69 |
| LOTTOMATICA GROUP SPA 4.875% 31/01/2031            | EUR    | 800 000   | 831 541,33   | 0,72 |
| LOTTOMATICA SPA/ROMA 5.375% 01/06/2030             | EUR    | 216 000   | 224 846,58   | 0,19 |
| Administration de marches financiers               |        |           | 1 564 861,85 | 1,34 |
| DEUTSCHE BOERSE AG 3.75% 28/09/2029                | EUR    | 1 500 000 | 1 564 861,85 | 1,34 |
| Assurances non-vie                                 |        |           | 974 261,99   | 0,84 |
| AXA SA VAR 28/05/2049                              | EUR    | 400 000   | 407 606,85   | 0,35 |
| COFACE SA 6% 22/09/2032                            | EUR    | 500 000   | 566 655,14   | 0,49 |
| Assurance vie                                      |        |           | 4 089 020,19 | 3,51 |
| APICIL PREVOYANCE 5.375% 03/10/2034                | EUR    | 200 000   | 219 108,49   | 0,19 |
| HANNOVER RE VAR 09/10/2039                         | EUR    | 500 000   | 464 566,16   | 0,40 |
| HANNOVER RE VAR 26/08/2043                         | EUR    | 1 000 000 | 1 142 566,58 | 0,98 |
| MALAKOFF HUMANIS PREV 4.5% 20/06/2035              | EUR    | 1 000 000 | 1 049 554,25 | 0,90 |
| SCOR SE VAR 10/09/2055                             | EUR    | 900 000   | 933 340,66   | 0,80 |
| UNIQA INSURANCE GROUP VAR 09/12/2041               | EUR    | 300 000   | 279 884,05   | 0,24 |
| aut act de ser de soutien aux entreprises n.c.a.   |        |           | 1 000 394,03 | 0,86 |
| NEXI SPA 1.625% 30/04/2026                         | EUR    | 1 000 000 | 1 000 394,03 | 0,86 |
| Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension |        |           | 8 476 088,93 | 7,28 |
| ASK CHEMCALS DE HOLD 10% 15/11/2029                | EUR    | 700 000   | 708 226,56   | 0,61 |
| AZELIS FINANCE NV 4.75% 25/09/2029                 | EUR    | 500 000   | 520 356,99   | 0,45 |
| COCA COLA HBC FINANCE BV 3.125% 20/11/2032         | EUR    | 750 000   | 739 911,27   | 0,63 |
| ETABLISSEMENTS ORIA 8% 16/08/2028                  | EUR    | 1 000 000 | 1 041 853,33 | 0,89 |
| JOHN DEERE CAPITAL CORP 3.45% 16/07/2032           | EUR    | 1 200 000 | 1 234 322,47 | 1,06 |
| NESTLE FINANCE INTL LTD 3.25% 23/01/2037           | EUR    | 2 000 000 | 1 998 074,52 | 1,72 |

| Instruments                                        | Devise | Quantité  | Montant      | %AN  |
|----------------------------------------------------|--------|-----------|--------------|------|
| NESTLE FIN INTL 3.75% 14/11/2035                   | EUR    | 1 000 000 | 1 026 962,47 | 0,88 |
| PFIZER NETHERLANDS INTL 3.25% 19/05/2032           | EUR    | 500 000   | 510 689,25   | 0,44 |
| TOTALENERGIES CAP INTL 3.499% 03/03/2037           | EUR    | 700 000   | 695 692,07   | 0,60 |
| Autre distribution de credit                       |        |           | 3 460 530,90 | 2,97 |
| NOVARTISFINANCE SA 0.0% 23/09/2028                 | EUR    | 2 000 000 | 1 868 580,00 | 1,60 |
| SCHLUMBERGER FINANCE BV 1.375% 28/10/2026          | EUR    | 1 600 000 | 1 591 950,90 | 1,37 |
| Autre intermeditation monetaire                    |        |           | 3 959 439,07 | 3,40 |
| BANCO COMERC PORTUGUES VAR 12/02/2027              | EUR    | 400 000   | 403 359,51   | 0,35 |
| BNP PARIBAS VAR 26/09/2032                         | EUR    | 500 000   | 526 612,19   | 0,45 |
| BPCE SA 3% 19/07/2026                              | EUR    | 900 000   | 908 323,83   | 0,78 |
| BPCE SA VAR 02/02/2034                             | EUR    | 1 400 000 | 1 355 644,55 | 1,16 |
| EURONEXT NV 2.625% 26/11/2028                      | EUR    | 571 000   | 570 923,89   | 0,49 |
| LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032                   | EUR    | 200 000   | 194 575,10   | 0,17 |
| Autres activites de service informatique           |        |           | 1 864 509,85 | 1,60 |
| IBM CORP 1.2% 11/02/2040                           | EUR    | 300 000   | 210 193,07   | 0,18 |
| IBM CORP 3.45% 10/02/2037                          | EUR    | 1 666 000 | 1 654 316,78 | 1,42 |
| Autres activites immobilieres pour compte de tiers |        |           | 614 934,99   | 0,53 |
| MERCIALYS SA 4% 04/06/2032                         | EUR    | 600 000   | 614 934,99   | 0,53 |
| Autres activités manufacturières n.c.a.            |        |           | 662 946,13   | 0,57 |
| LHMC 9.375% PIK 2030                               | EUR    | 628 593   | 662 946,13   | 0,57 |
| Autre transport ferroviaire de voyageurs           |        |           | 616 970,05   | 0,53 |
| TRANSDEV GROUP SA 3.845% 21/05/2032                | EUR    | 600 000   | 616 970,05   | 0,53 |
| Captage, traitement et distribution d'eau          |        |           | 806 925,06   | 0,69 |
| VEOLIA ENVIRONMENT SA PERP 31/12/2099              | EUR    | 800 000   | 806 925,06   | 0,69 |
| Collecte des déchets non dangereux                 |        |           | 1 942 694,31 | 1,67 |
| SECHE ENVIRONNEMENT SA 2.25% 15/11/2028            | EUR    | 1 500 000 | 1 468 949,83 | 1,26 |
| SECHE ENVIRONNEMENT SACA 4.5% 25/03/2030           | EUR    | 457 000   | 473 744,48   | 0,41 |
| Comm détail en magasin non spé. dans l'alimentaire |        |           | 436 874,74   | 0,37 |
| ELO SACA 6% 22/03/2029                             | EUR    | 400 000   | 436 874,74   | 0,37 |
| Construction aeronautique et spatiale civile       |        |           | 520 047,19   | 0,45 |
| HONEYWELL INERNATIONAL 3.375% 01/03/2030           | EUR    | 500 000   | 520 047,19   | 0,45 |
| Construction aeronautique et spatiale militaire    |        |           | 2 652 457,05 | 2,28 |
| THALES SA 3.625% 14/06/2029                        | EUR    | 500 000   | 521 479,79   | 0,45 |
| THALES SA 4.25% 18/10/2031                         | EUR    | 2 000 000 | 2 130 977,26 | 1,83 |
| Construction navires et structures flottantes      |        |           | 984 644,52   | 0,85 |
| BABCOCK INTL GROUP PLC 1.375% 13/09/2027           | EUR    | 1 000 000 | 984 644,52   | 0,85 |
| Construction routes et autoroutes                  |        |           | 221 209,62   | 0,19 |
| WEBUILD SPA 7% 27/09/2028                          | EUR    | 200 000   | 221 209,62   | 0,19 |
| Construction véhicules automobiles                 |        |           | 508 903,97   | 0,44 |
| RENAULT SA 3.875% 30/09/2030                       | EUR    | 500 000   | 508 903,97   | 0,44 |

| Instruments                                        | Devise | Quantité  | Montant      | %AN  |
|----------------------------------------------------|--------|-----------|--------------|------|
| Distribution combustibles gazeux par conduites     |        |           | 510 362,19   | 0,44 |
| FLUXYS SA 4% 28/11/2030                            | EUR    | 500 000   | 510 362,19   | 0,44 |
| Édition d'autres logiciels                         |        |           | 512 881,81   | 0,44 |
| PROSUS NV 4.343% 15/07/2035                        | EUR    | 500 000   | 512 881,81   | 0,44 |
| Électricité conventionnelle                        |        |           | 474 874,18   | 0,41 |
| LATVENERGO AS 3.612% 13/11/2030                    | EUR    | 476 000   | 474 874,18   | 0,41 |
| Exploitation laiteries et Fabr. fromage            |        |           | 1 044 616,36 | 0,90 |
| DANONE SA 3.481% 03/05/2030                        | EUR    | 1 000 000 | 1 044 616,36 | 0,90 |
| Extraction autres miner mét n.fer                  |        |           | 499 110,75   | 0,43 |
| IMERYS 4% 21/11/2032                               | EUR    | 500 000   | 499 110,75   | 0,43 |
| Extraction pétrole brut                            |        |           | 3 785 897,45 | 3,25 |
| TOTAL SA VAR PERP                                  | EUR    | 2 300 000 | 2 323 366,68 | 2,00 |
| WINTERSHALL DEA FINANCE 1.823% 25/09/2031          | EUR    | 500 000   | 445 197,21   | 0,38 |
| WINTERSHALL DEA FINANCE 3.83% 03/10/2029           | EUR    | 1 000 000 | 1 017 333,56 | 0,87 |
| Fabr. d'autres équipements automobiles             |        |           | 504 513,77   | 0,43 |
| SCHAEFFLER AG 4.5% 12/05/2032                      | EUR    | 500 000   | 504 513,77   | 0,43 |
| Fabr. d'autres textiles techniques et industriels  |        |           | 1 046 373,61 | 0,90 |
| FORVIA SE 5.375% 15/03/2031                        | EUR    | 1 000 000 | 1 046 373,61 | 0,90 |
| Fabr. parfums et Prod. pour la toilette            |        |           | 1 913 318,22 | 1,64 |
| LOREAL SA 2.5% 06/11/2027                          | EUR    | 1 900 000 | 1 913 318,22 | 1,64 |
| Fabr équipmt électrique & électronique automobile  |        |           | 1 812 626,03 | 1,56 |
| ILLINOIS TOOL WORKS INC 1% 05/06/2031              | EUR    | 2 000 000 | 1 812 626,03 | 1,56 |
| Fabrication composants électroniques               |        |           | 656 019,67   | 0,56 |
| ASML HOLDING NV 0.625% 07/05/2029                  | EUR    | 700 000   | 656 019,67   | 0,56 |
| Fabrication d'appareils électroménagers            |        |           | 209 439,10   | 0,18 |
| ELECTROLUX AB 4.50% 29/09/2028                     | EUR    | 200 000   | 209 439,10   | 0,18 |
| Fabrication de vêtements de dessus                 |        |           | 1 545 052,40 | 1,33 |
| LVMH MOET HENNESSY VUIT 3.25% 07/09/2029           | EUR    | 1 500 000 | 1 545 052,40 | 1,33 |
| Fabrication gaz industriels                        |        |           | 1 552 834,73 | 1,33 |
| LINDE PLC 3.2% 14/02/2031                          | EUR    | 1 500 000 | 1 552 834,73 | 1,33 |
| Fabrication préparations pharmaceutiques           |        |           | 395 576,41   | 0,34 |
| GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028            | EUR    | 200 000   | 199 938,22   | 0,17 |
| ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028            | EUR    | 200 000   | 195 638,19   | 0,17 |
| Fabr machines pour l'Extr ou la Constr             |        |           | 791 017,11   | 0,68 |
| ALTRAD INVESTMENT AUTHOR 3.704% 23/06/2029         | EUR    | 300 000   | 307 802,99   | 0,26 |
| VIRIDIEN 8.5% 15/10/2030                           | EUR    | 500 000   | 483 214,12   | 0,42 |
| Fabr plaque, feuille,tube&profilés mat. Plastiques |        |           | 404 888,33   | 0,35 |
| CROWN EURO HOLDING SACA 3.75% 30/09/2031           | EUR    | 400 000   | 404 888,33   | 0,35 |
| Fonderie d'acier                                   |        |           | 402 695,67   | 0,35 |
| ARCELORMITTAL SA 3.125% 13/12/2028                 | EUR    | 400 000   | 402 695,67   | 0,35 |

| Instruments                                                              | Devise | Quantité   | Montant               | %AN          |
|--------------------------------------------------------------------------|--------|------------|-----------------------|--------------|
| loc et expl de biens immobiliers propres ou loués                        |        |            | 469 874,86            | 0,40         |
| AMERICAN TOWER CORP 0.875% 21/05/2029                                    | EUR    | 500 000    | 469 874,86            | 0,40         |
| Métallurgie des autres métaux non ferreux                                |        |            | 205 682,84            | 0,18         |
| ERAMET SA 5.1% 28/05/2026                                                | EUR    | 200 000    | 205 682,84            | 0,18         |
| Production boissons alcooliques distillées                               |        |            | 1 018 535,48          | 0,87         |
| PERNOD RICARD SA 3.375% 07/11/2030                                       | EUR    | 1 000 000  | 1 018 535,48          | 0,87         |
| Production d'électricité                                                 |        |            | 4 035 368,87          | 3,47         |
| IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL                                          | EUR    | 100 000    | 99 699,96             | 0,09         |
| IREN SPA 0.875% 14/10/2029                                               | EUR    | 1 000 000  | 930 269,73            | 0,80         |
| RTE RESEAU DE TRANSPORT 2.625% 08/07/2029                                | EUR    | 2 500 000  | 2 513 492,81          | 2,16         |
| TENNET HOLDING BV 2.125% 17/11/2029                                      | EUR    | 500 000    | 491 906,37            | 0,42         |
| Promotion immobilière                                                    |        |            | 1 159 535,44          | 1,00         |
| LANDEV 1 SARL VAR 28/02/2027                                             | EUR    | 1 000 000  | 450 000,00            | 0,39         |
| NEW IMMO HOLDING 4.95% 14/11/2030                                        | EUR    | 700 000    | 709 535,44            | 0,61         |
| Services auxiliaires des transports aériens                              |        |            | 2 043 688,22          | 1,76         |
| AEROPORTS DE PARIS SA 3.5% 20/03/2033                                    | EUR    | 2 000 000  | 2 043 688,22          | 1,76         |
| Transports aériens passagers                                             |        |            | 2 456 623,04          | 2,11         |
| AIR FRANCE-KLM 3.75% 04/09/2030                                          | EUR    | 1 400 000  | 1 408 115,78          | 1,21         |
| EASYJET PLC 3.75% 20/03/2031                                             | EUR    | 1 000 000  | 1 048 507,26          | 0,90         |
| Transports maritimes et côtiers passagers                                |        |            | 1 164 347,81          | 1,00         |
| CARNIVAL PLC 4.125% 15/07/2031                                           | EUR    | 1 125 000  | 1 164 347,81          | 1,00         |
| <b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>                            |        |            | <b>11 512 866,93</b>  | <b>9,89</b>  |
| <b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b> |        |            | <b>11 512 866,93</b>  | <b>9,89</b>  |
| DOM CAPI FCP                                                             | EUR    | 76 367     | 10 391 257,69         | 8,93         |
| DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP                                            | EUR    | 7 810,1054 | 1 121 609,24          | 0,96         |
| <b>Total</b>                                                             |        |            | <b>109 806 414,40</b> | <b>94,33</b> |

## INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

### Inventaire des opérations à terme de devises

| Libellé instrument | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition en Euro (*) |             |                      |             |
|--------------------|------------------------------------|--------|-------------------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                    |                                    |        | Devises à recevoir (+)              |             | Devises à livrer (-) |             |
|                    | Actif                              | Passif | Devise                              | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| -                  | -                                  | -      | -                                   | -           | -                    | -           |
| <b>Total</b>       | -                                  | -      |                                     | -           |                      | -           |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Libellé instrument        | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de<br>l'exposition en Euro (*) |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--------|----------------------------------------|
|                           |                      | Actif                              | Passif | +/-                                    |
| <b>Futures</b>            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Options</b>            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Swaps</b>              |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Autres instruments</b> |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Total</b>              |                      | -                                  | -      | -                                      |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

| Libellé instrument | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |                  | Montant de<br>l'exposition en Euro (*) |
|--------------------|----------------------|------------------------------------|------------------|----------------------------------------|
|                    |                      | Actif                              | Passif           | +/-                                    |
| <b>Futures</b>     |                      |                                    |                  |                                        |
| EURO BUND 0326     | 15                   | -                                  | 11 550,00        | 1 913 550,00                           |
| <b>Sous total</b>  |                      | -                                  | <b>11 550,00</b> | <b>1 913 550,00</b>                    |
| <b>Options</b>     |                      |                                    |                  |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -                | -                                      |

| Libellé instrument | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |                  | Montant de<br>l'exposition en Euro (*) |
|--------------------|----------------------|------------------------------------|------------------|----------------------------------------|
|                    |                      | Actif                              | Passif           | +/-                                    |
| Swaps              |                      |                                    |                  |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -                | -                                      |
| Autres instruments |                      |                                    |                  |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -                | -                                      |
| <b>Total</b>       |                      | -                                  | <b>11 550,00</b> | <b>1 913 550,00</b>                    |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Libellé instrument | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de<br>l'exposition en Euro (*) |
|--------------------|----------------------|------------------------------------|--------|----------------------------------------|
|                    |                      | Actif                              | Passif | +/-                                    |
| Futures            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -      | -                                      |
| Options            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -      | -                                      |
| Swaps              |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -      | -                                      |
| Autres instruments |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Total</b>       |                      | -                                  | -      | -                                      |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Libellé instrument | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de<br>l'exposition en Euro (*) |
|--------------------|----------------------|------------------------------------|--------|----------------------------------------|
|                    |                      | Actif                              | Passif | +/-                                    |
| Futures            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -      | -                                      |
| Options            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -      | -                                      |

| Libellé instrument | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de<br>l'exposition en Euro (*) |
|--------------------|----------------------|------------------------------------|--------|----------------------------------------|
|                    |                      | Actif                              | Passif | +/-                                    |
| Swaps              |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -      | -                                      |
| Autres instruments |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Total</b>       |                      | -                                  | -      | -                                      |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Libellé instrument | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de<br>l'exposition en Euro (*) |
|--------------------|----------------------|------------------------------------|--------|----------------------------------------|
|                    |                      | Actif                              | Passif | +/-                                    |
| Futures            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -      | -                                      |
| Options            |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -      | -                                      |
| Swaps              |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -      | -                                      |
| Autres instruments |                      |                                    |        |                                        |
| Sous total         |                      | -                                  | -      | -                                      |
| <b>Total</b>       |                      | -                                  | -      | -                                      |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

| Libellé instrument | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition en Euro (*) |             |                      |             | Classe de part couverte |
|--------------------|------------------------------------|--------|-------------------------------------|-------------|----------------------|-------------|-------------------------|
|                    | Actif                              | Passif | Devises à recevoir (+)              |             | Devises à livrer (-) |             |                         |
|                    |                                    |        | Devise                              | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |                         |
| -                  | -                                  | -      | -                                   | -           | -                    | -           | -                       |
| Total              | -                                  | -      |                                     | -           |                      | -           |                         |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

| Libellé instrument        | Quantité/<br>Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition en Euro (*) | Classe de part couverte |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--------|-------------------------------------|-------------------------|
|                           |                      | Actif                              | Passif | +/-                                 |                         |
| <b>Futures</b>            |                      |                                    |        |                                     |                         |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                   |                         |
| <b>Options</b>            |                      |                                    |        |                                     |                         |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                   |                         |
| <b>Swaps</b>              |                      |                                    |        |                                     |                         |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                   |                         |
| <b>Autres instruments</b> |                      |                                    |        |                                     |                         |
| Sous total                |                      | -                                  | -      | -                                   |                         |
| <b>Total</b>              |                      | -                                  | -      | -                                   |                         |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

|                                                                                             |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>                          | <b>109 806 414,40</b> |
| <b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>               |                       |
| Total opérations à terme de devises                                                         | -                     |
| Total instruments financiers à terme - actions                                              | -                     |
| Total instruments financiers à terme - taux                                                 | -11 550,00            |
| Total instruments financiers à terme - change                                               | -                     |
| Total instruments financiers à terme - crédit                                               | -                     |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                                   | -                     |
| <b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b> | <b>-</b>              |
| <b>Autres actifs (+)</b>                                                                    | <b>6 797 841,13</b>   |
| <b>Autres passifs (-)</b>                                                                   | <b>-183 627,23</b>    |
| <b>Total = actif net</b>                                                                    | <b>116 409 078,30</b> |

## INFORMATIONS SFDR

## ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Dom Reflex

Identifiant d'entité juridique: 969500ATPUS7S4U5BU28

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

## Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

| <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%<br><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<br><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 58,4% d'investissements durables<br><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<br><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<br><input type="checkbox"/> ayant un objectif social |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou

social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne

**La taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au travers d'analyses et de notations de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extrafinancier du fonds est :

- de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement,
- de conserver une intensité carbone inférieure à son univers d'investissement,
- de couvrir 90% des émetteurs du portefeuille, hors liquidité et produits dérivés,
- d'exclure les émetteurs impliqués dans l'industrie du charbon, des armements controversés, de la production d'huile de palme et du pétrole et gaz non-conventionnels,

**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Conserver minimum 15% d'investissements durables.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sur les émetteurs – qu'ils soient privés ou publics – hors liquidité et produits dérivés, les performances ont été les suivantes :

- Fonds : Note ESG : 6,91/10
- Univers : Note ESG : 6,43/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 132
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 933
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 138
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 1082
- Investissements durables : 58,4%
- Taux de couverture du fonds : 90,36%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%
- Pétrole et gaz non-conventionnels : 0,0%

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sur les émetteurs – qu'ils soient privés ou publics – hors liquidité et produits dérivés, les performances avaient été les suivantes :

- Fonds : Note ESG : 7,26/10
- Univers : Note ESG : 6,3/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 94
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 1061
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 154
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 1151
- Investissements durables : 60,2%
- Taux de couverture du fonds : 90,36%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le produit financier prétendait avoir un objectif d'investissement durable de 15% au sens du règlement (UE) 2019/2088, il a démontré qu'il soutenait pour autant les émetteurs durables à hauteur de 58,4% du portefeuille.

Le règlement SFDR définit un « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.



La définition d'investissement durable est très ouverte et de ce fait, ne fournit pas actuellement une liste exhaustive d'objectifs spécifiques, d'indicateurs clés de performance ou de mesures qui doivent être atteintes pour qu'un investissement soit considéré comme durable. Le règlement se limite à donner des exemples pour chaque catégorie d'objectifs. Cela offre une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de tenir compte des différentes préférences en matière de durabilité. Toutefois, cette situation peut également créer une incertitude quant aux mesures et aux seuils précis qui permettraient d'identifier un investissement durable.

Notre définition d'une bonne gouvernance, de préjudice significatif et de contribution positive est la suivante :

#### Bonne gouvernance

Les notations ESG sont conçues pour mesurer la capacité des entreprises à gérer les risques et les opportunités ESG liés à leurs activités et à leurs opérations. Elles fournissent une vision holistique de la capacité des entreprises à gérer durablement les ressources, y compris le capital humain, à garantir l'intégrité opérationnelle sur la base de pratiques de gestion solides et à se conformer aux normes applicables, y compris les lois fiscales. Ainsi, une évaluation ESG minimale de BB est requise, ce qui équivaut selon notre méthodologie à une notation de 2,86 / 10. Cette notation indique généralement la capacité d'une entreprise à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG et à répondre aux attentes de base en matière de gouvernance d'entreprise.

#### Ne pas causer de préjudice significatif ou « Do Not Significant Harm » (DNSH)

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

#### Contribution environnementale ou sociale positive

Plusieurs paramètres peuvent être considérés comme des critères de contribution positive, à condition que les critères de base décrits pour les pratiques de bonne gouvernance et les DNSH soient respectés.

Les trois questions suivantes ont été examinées pour déterminer si l'entreprise apporte une contribution positive :

- L'entreprise contribue-t-elle à des activités économiques positives sur le plan social ou environnemental ?
- L'entreprise contribue-t-elle à la transition climatique ?
- L'entreprise contribue-t-elle positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail ?

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, et si elle est étayée par des mesures pertinentes, il est considéré que l'entreprise contribue positivement à la réalisation d'un objectif environnemental ou social.

Concernant la première question, nous avons considéré que les entreprises générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de produits ou de services visant un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux avaient l'intention de répondre à ces besoins environnementaux ou sociétaux.

Concernant la deuxième question, nous regardons si le SBTi valide la stratégie de réduction d'émissions carbone de l'émetteur. L'initiative Science Based Targets (SBTi), un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Wildlife Fund for Nature et le World Resources Institute, est l'un des cadres les plus couramment utilisés pour évaluer le degré d'alignement aux l'Accords de Paris.

Concernant la troisième et dernière question, l'émetteur contribue positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail s'il y a plus de 40% d'administrateurs de sexe féminin et s'il n'a pas eu de cas de controverses graves et très graves au cours des trois dernières années par rapport à la discrimination et à la diversité de sa force de travail.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour élaborer une grille de référence pour ne pas causer de préjudice significatif, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac (>5% du revenu), les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Qu'est-ce qu'une incidence négative ? Il s'agit des incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives en matière de durabilité reprennent la thématique environnementale, notamment celle du climat et la thématique sociale au travers des ressources humaines et des droits humains. Celles-ci ont été énumérées par la Commission Européenne dans le Règlement (UE) 2022/1288.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;

- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO<sub>2</sub>/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*  
Description détaillée :

Les critères relatifs aux DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable, au-delà de l'exigence selon laquelle un investissement ne peut pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux. Plusieurs réglementations européennes sur la finance durable, y compris la taxonomie européenne et la SFDR, font référence à l'adhésion à des normes mondiales – en particulier les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) – comme critères permettant d'éviter les dommages et de respecter des garanties sociales minimales.

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles notamment ceux de l'OCDE. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Ainsi, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;
- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité ;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO<sub>2</sub>/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs privés                       |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité                                         |                                                                                                                                                                                                                                 | Élément de mesure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Incidence année 2024                                                                                                                                                                        | Incidence année 2025                                                                                                                                                                            | Objectif & Commentaire                                                                                                                                  |
| Climat et Environnement                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                         |
| Émissions de gaz à effet de serre                                                           | 1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)                                                                                                                                                                                      | Émissions de GES de niveau 1 (CO2 / émissi)<br>Émissions de GES de niveau 2 (CO2 / émissi)<br>Émissions de GES de niveau 3 (CO2 / émissi)<br>Émissions totales de GES sur les trois niveaux d'émission                                                                                                                                      | 8 269<br>1 583<br>68 612<br>78 464                                                                                                                                                          | 26 657<br>1 546<br>86 499<br>114 709                                                                                                                                                            | Nouvelle méthodologie de calcul alignée aux standards en prenant en compte les émissions financées de l'émetteur<br>Pas d'objectifs fixé pour le moment |
|                                                                                             | 2. Empreinte carbone                                                                                                                                                                                                            | Empreinte carbone (t CO2 / M émissi)                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1 069                                                                                                                                                                                       | 1 545                                                                                                                                                                                           | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                      |
|                                                                                             | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements                                                                                                                                                              | Intensité de GES (scope 1,2,3) en t CO2 / MCA                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1 061                                                                                                                                                                                       | 933                                                                                                                                                                                             | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                      |
|                                                                                             | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles                                                                                                                                                  | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles                                                                                                                                                                                                                                                   | 8,3%                                                                                                                                                                                        | 10,0%                                                                                                                                                                                           | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                      |
|                                                                                             | 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable                                                                                                                                                       | Part de la consommation et de la production d'énergies des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie                                                            | 63,8%                                                                                                                                                                                       | 62,0%                                                                                                                                                                                           | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                      |
|                                                                                             | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique                                                                                                                                                     | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement, par secteur à fort impact climatique                                                                                                                                                                                   | Global : 0,28<br>Secteur A : NA<br>Secteur B : 0,37<br>Secteur C : 0,28<br>Secteur D : 0,63<br>Secteur E : 1,27<br>Secteur F : 0,26<br>Secteur G : NA<br>Secteur H : 2,85<br>Secteur L : NA | Global : 0,46<br>Secteur A : NA<br>Secteur B : 0,38<br>Secteur C : 0,42<br>Secteur D : 2,61<br>Secteur E : 1,21<br>Secteur F : 0,15<br>Secteur G : 0,04<br>Secteur H : 0,79<br>Secteur L : 0,01 | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                      |
| Biodiversité                                                                                | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité                                                                                                                                | Part d'investissement effectif dans des sociétés ayant des sites et/ou des activités dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones                                                                                                                     | 16,7%                                                                                                                                                                                       | 13,9%                                                                                                                                                                                           | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                      |
|                                                                                             | Eau                                                                                                                                                                                                                             | 8. Rejet dans l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissement, par million d'euros investis, en moyenne pondérée                                                        | 0,01                                                                                                                                                                                            | 1,11                                                                                                                                                    |
| Déchets                                                                                     | 9. Déchets dangereux et de déchets radioactifs                                                                                                                                                                                  | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissement, par million d'euros investis, en moyenne pondérée                                                                                                                                                                           | 3,85                                                                                                                                                                                        | 10,53                                                                                                                                                                                           | Non pris en compte l'année passée<br>Pas d'objectif fixé pour le moment                                                                                 |
|                                                                                             | PAI additionnel : Déchets non recyclés                                                                                                                                                                                          | Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissement, par million d'euros investis, en moyenne pondérée                                                                                                                                                                                                   | 18,83                                                                                                                                                                                       | 7,16                                                                                                                                                                                            | Non pris en compte l'année passée<br>Pas d'objectif fixé pour le moment                                                                                 |
| Social, Ressources Humains, Respect des droits dont droits humains                          |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                         |
| Les questions sociales et de personnel                                                      | 10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales                              | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales                                                                                                                             | 0,01%                                                                                                                                                                                       | 0,00%                                                                                                                                                                                           | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                      |
|                                                                                             | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de conformité du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des filières permettant de remédier à de telles violations | 8,30%                                                                                                                                                                                       | 10,24%                                                                                                                                                                                          | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                      |
|                                                                                             | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé                                                                                                                                                                    | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements                                                                                                                                                                                                               | 11,68%                                                                                                                                                                                      | 11,24%                                                                                                                                                                                          | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                      |
|                                                                                             | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance                                                                                                                                                                                   | Ratio femmes/hommes au sein des organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres                                                                                                                                                                                                                   | 40,78%                                                                                                                                                                                      | 39,77%                                                                                                                                                                                          | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                      |
|                                                                                             | 14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)                                                                                                  | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées                                                                                                                                                                                                                                | 0,00%                                                                                                                                                                                       | 0,00%                                                                                                                                                                                           | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                      |
|                                                                                             | PAI Social additionnel : Taux d'accidents                                                                                                                                                                                       | Taux d'accident dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée                                                                                                                                                                                                                                                                           | 0,01%                                                                                                                                                                                       | 1,95%                                                                                                                                                                                           | Pas d'objectif fixé pour le moment<br>Dans l'attente de voir des standards émerger                                                                      |
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité                                         |                                                                                                                                                                                                                                 | Élément de mesure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Incidences année 2024                                                                                                                                                                       | Incidence année 2025                                                                                                                                                                            | Objectif & Commentaire                                                                                                                                  |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                         |
| Environnement                                                                               | 15. Intensité de GES                                                                                                                                                                                                            | Intensité de GES des pays d'investissement (t CO2 / M € PIB)                                                                                                                                                                                                                                                                                | 196,55                                                                                                                                                                                      | 162,65                                                                                                                                                                                          | Non pris en compte l'année passée<br>Pas d'objectif fixé pour le moment                                                                                 |
| Social                                                                                      | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales                                                                                                                                                         | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national                                         | 0,0%                                                                                                                                                                                        | 0,0%                                                                                                                                                                                            | Non pris en compte l'année passée<br>Pas d'objectif fixé pour le moment                                                                                 |
| Additionnel                                                                                 | PAI additionnel : Score moyen en matière d'inégalités de revenus                                                                                                                                                                | Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée de 0 à 100, 0 étant l'égalité parfaite                                                                                                                                                                                                       | 33,46                                                                                                                                                                                       | 32,12                                                                                                                                                                                           | Non pris en compte l'année passée<br>Pas d'objectif fixé pour le moment                                                                                 |



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence.



| Investissements les plus importants | Secteur                         | % d'actifs | Pays    |
|-------------------------------------|---------------------------------|------------|---------|
| DOM Capi                            | Services financiers diversifiés | 8,9%       | France  |
| Allemagne                           | Souverain                       | 8,8%       | Germany |
| RTE RESEAU DE TRANSPORT             | Services d'intérêt public       | 2,2%       | France  |
| TOTAL ENERGIES                      | Énergie                         | 2,0%       | France  |
| THALES                              | Biens d'équipement              | 1,8%       | France  |
| ADP                                 | Transports                      | 1,8%       | France  |

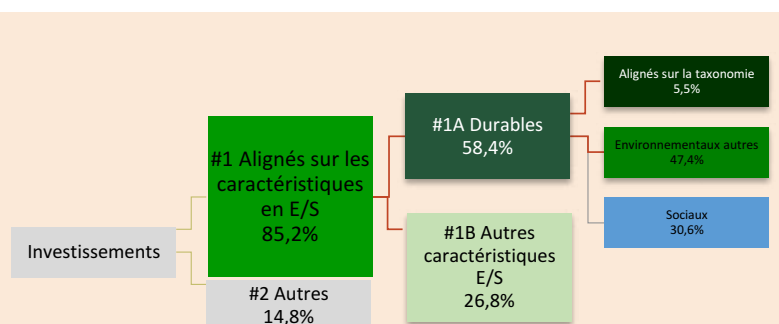
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

- *Quelle était l'allocation des actifs?*



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

#### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

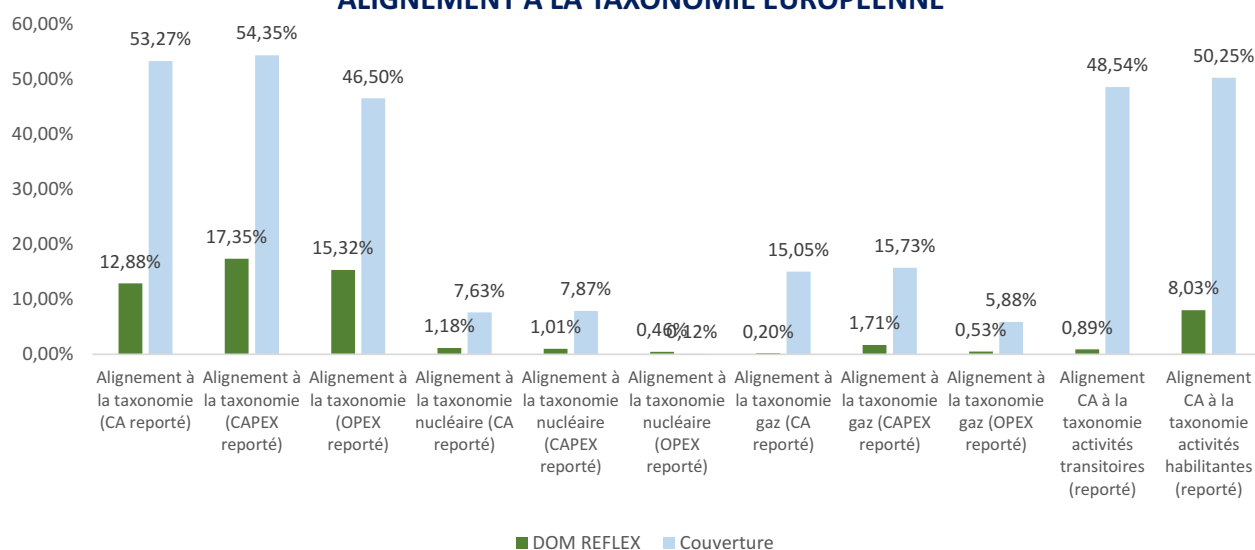
| Secteurs                            | Poids (%)    |
|-------------------------------------|--------------|
| <b>Technologie</b>                  | <b>2,4%</b>  |
| <b>Autres Financières</b>           | <b>16,3%</b> |
| <b>Santé</b>                        | <b>2,4%</b>  |
| <b>Energie</b>                      | <b>6,9%</b>  |
| <b>Consommation discrétionnaire</b> | <b>7,8%</b>  |
| <b>Industrie</b>                    | <b>12,7%</b> |
| <b>Banques</b>                      | <b>2,9%</b>  |
| <b>Immobilier</b>                   | <b>3,0%</b>  |
| <b>Assurances</b>                   | <b>5,4%</b>  |
| <b>Souverains et agences</b>        | <b>14,1%</b> |

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| <b>Matériaux</b>            | <b>3,7%</b> |
| <b>Communications</b>       | <b>5,0%</b> |
| <b>Consommation de base</b> | <b>6,7%</b> |
| <b>Services</b>             | <b>2,9%</b> |
| <b>Industrie automobile</b> | <b>2,2%</b> |
| <b>Non classé</b>           | <b>0,0%</b> |
| <b>Liquidité</b>            | <b>5,7%</b> |



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

### ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPÉENNE



Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

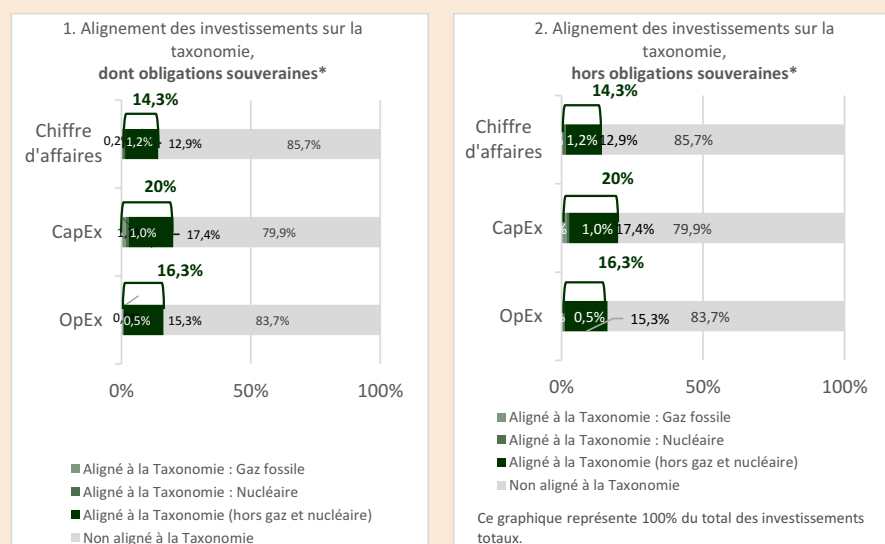
☒ Oui

☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données relatives à ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le chiffres d'affaires aligné aux activités transitoires et habilitantes était respectivement de 0,89% et 8,03%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le chiffres d'affaires aligné à la taxonomie européenne au 31/12 est passé de 3,2% à 5,5%.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE était de 48,8% l'année passée contre 47,4% cette année (31/12/2025).



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 34,7% l'année passée contre 30,6% cette année (31/12/2025).



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

La catégorie "Autres" regroupe les émetteurs n'ayant pas reçu de notation ESG, ainsi que les liquidités et les fonds non-transparisés ou la part non-couverte des fonds investis. Ainsi, aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à eux.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus de prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusions, la gestion de controverses et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année qui ont concerné les portefeuilles de Dôm Finance. Il est disponible sur notre site internet.



**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

A titre de comparaison de performances extra-financières, le Fonds est comparé à son univers d'investissement. Cependant, aucun indice spécifique n'a été afin de déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
NA
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
NA
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
NA
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
NA

